

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1889 - 15 octobre 2004 - prix : 1 €

**Leur argent
les intéresse**

**Chirac, VRP
des patrons
français
en Chine**
p. 3

Rapport Thélot
**Offensive
contre
l'École**
p. 10

**Industrie du
médicament**
**Profits sur
tous les
tableaux**
p. 7

Essence
**La hausse
et ceux qui
la payent**
p. 5

**Gaza : Sharon organise
le massacre des Palestiniens**



p. 16

Sommaire

Leur société

- p2 ■ Octobre 1961, la police assassinait des milliers d'Algériens à Paris
- Les fêtes de Lutte Ouvrière
- p3 ■ Chirac en Chine : un représentant multilatéral
- p4 ■ Polynésie : querelles politiciennes sur fond de misère
- p5 ■ Hausse du prix de l'essence : ceux qui gagnent et ceux qui paient
- p6 ■ Délocalisations, un aveu du Medef
- p7 ■ Médicaments, les laboratoires assurent leur bien-être
- Sécurité sociale, « serre-vis » public
- p10 ■ Rapport Thélot, nouvelle offensive contre l'École

Tribune

- p6 ■ Pas très catholique, leur levée de boucliers contre la Turquie

Dans le monde

- p8-9 ■ L'entrée de la Turquie dans l'Union européenne : des propos hypocrites et démagogiques
- Afghanistan : élections de façade
- Haïti : après le cyclone, la loi des bandes armées
- Nouveau débat Bush-Kerry : le match est nul
- Palestine : l'horreur au quotidien à Gaza
- Irak : Manœuvres électorales

Dans les entreprises

- p10 ■ Inergy, les ouvrières se font entendre
- p11 ■ Retraite EDF : la note pour les salariés et les assurés
- Connex : licenciement d'un responsable CGT
- p12 ■ CHU Clermont-Ferrand : grève pour les effectifs
- P&O Ferries Calais : 1 550 emplois supprimés
- p13 ■ Auchan et Leclerc : licenciements de caissières et voleurs
- p14 ■ SNCF : insécurité incendie à Paris-Austerlitz, réactions à Rennes, la vie durable (échos des bulletins cheminots LO)
- p15 ■ France Telecom Transpac Rennes : mécontentement
- La Poste : où sont passées les 35 heures ?

• Octobre 1961 à Paris

La police assassinait des centaines d'Algériens

En plein Paris, le mardi 17 octobre 1961, la police raflait et tuait des centaines de manifestants algériens sur ordre du préfet de police Maurice Papon.

Le Front de Libération Nationale, le FLN, avait appelé ce jour-là la population algérienne à manifester pacifiquement contre le couvre-feu institué par Papon à l'encontre des seuls Algériens. De toute la région parisienne, près de 40 000 personnes, hommes, femmes, enfants, tentèrent de converger vers le centre de la capitale. Elles en furent empêchées par une police haineuse qui, pendant plusieurs heures, se déchaîna contre la foule désarmée. Les policiers de Papon matraquèrent, tirèrent à balles réelles, assassinant et se débarrassant des corps dans la Seine. Plus de 11 000 hommes furent arrêtés,

bastonnés dans les cars, internés dans des stades réquisitionnés pour la circonstance, enfermés dans des centres de détention improvisés. Après la chasse à l'homme, les assassinats continuèrent dans les lieux de détention et dans la cour même de la préfecture de police de Paris, où il y aurait eu, selon des témoins, une cinquantaine de morts, jetés ensuite eux aussi à la Seine.

Au total, cette répression aurait fait de 200 à 300 morts mais, après les mensonges sur les violences attribuées aux manifestants, le silence officiel s'abattit sur ces événements.

Différentes personnalités, organisations et associations tentent depuis des années de briser ce silence, avec bien des difficultés. Il y a dix ans encore un préfet du Val-d'Oise envoyait la police

desceller une plaque commémorative apposée par une association au pont de Bezons, l'un des lieux du massacre. Depuis, quarante ans après les événements, une plaque commémorative a tout de même fini par être inaugurée au pont de Saint-Michel par le maire de Paris, Bertrand Delanoë. Mais ceux qui se battent depuis si longtemps contre l'oubli demandent que cette tragique nuit du 17 octobre 1961 à Paris soit, enfin, « reconnue et condamnée par les autorités de notre pays ».

Elles appellent au rassemblement le samedi 16 octobre à 17 heures sur le pont Saint-Michel, à Paris. Lutte Ouvrière se joint à cet appel.

Pour la régularisation de tous les sans-papiers Manifestons le 23 octobre à Paris - à 14 heures de l'Église Saint-Bernard à République -

Après la mort accidentelle de leur courageux porte-parole, Romain Binazon, la Coordination nationale des sans-papiers appelle à manifester le samedi 23 octobre pour montrer que leur lutte continue et qu'il faut l'amplifier. C'est le plus bel hommage à rendre à leur camarade Romain. À Paris la manifestation partira à 14 heures de l'église Saint-Bernard pour se rendre place de la République.

En France, comme dans tous les pays d'Europe, des centaines de milliers de travailleurs ainsi que leurs familles sont sans papiers, donc sans droits, à cause des refus massifs de droit d'asile et des refus des Préfectures de

régulariser même ceux travaillant et vivant depuis des années en France.

Mais les patrons, avec la complicité des gouvernements successifs de gauche comme de droite, profitent de leur situation pour mieux les surexploiter et faire pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail.

Il est de l'intérêt de l'ensemble des travailleurs d'exiger la régularisation de tous ces sans-papiers dans les meilleures conditions possibles. Cela dépend des luttes des sans-papiers mais aussi de celles de toute la classe ouvrière. Et quand on apprend chaque

semaine, voire chaque jour, la mort de dizaines d'immigrants qui cherchaient sur des épaves à atteindre l'Europe, les côtes d'Espagne ou d'Italie, pour fuir la misère et aider leurs familles – plus de 4 000 corps de noyés ont été retrouvés en dix ans – on comprend que non seulement il faut obtenir la régularisation des sans-papiers, mais surtout lutter contre cette société criminelle qui condamne volontairement des populations à la misère et à la famine ; et qui, plutôt que de remédier à ces drames, ce dont elle a largement les moyens, préfère mettre en place des camps et des murs pour refouler les désespérés.

Fêtes de Lutte Ouvrière

LE MANS

Samedi 16 octobre
à partir de 16 h 30
Salle Pierre-Guédou
rue du Pont

SAINT-NAZAIRE

Samedi 23 octobre
à partir de 16 h
Salle Jacques-Brel

BORDEAUX

avec la présence
d'**Arlette LAGUILLER**

Dimanche 31 octobre
de 12 h à 19 h

Salle Louise-Michel
Saint-Médard-en-Jalles

au spectacle :
la compagnie
« Jolie Môme »,
en tournée dans la
région à partir du
4 novembre pour
son spectacle
« Barricades ».

GRENOBLE

Dimanche 14 novembre
à partir de 11 h 30

Salle polyvalente « le
prisme » à Seyssins

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 N°)
	1 an	6 mois	
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL et VILLE :
COMPLÉMENT D'ADRESSE :
Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de :
Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 11 octobre 2004

Leur argent les intéresse



Chirac, en visite officielle en Chine, est content. Les hommes d'affaires et les patrons de grandes entreprises qui l'accompagnent aussi. Alstom, Airbus, Dassault, Alcatel ou Suez auraient déjà décroché pour plus de quatre milliards d'euros de contrats supplémentaires.

On disait, au temps de la IV^e République, que les présidents de la République ne servaient qu'à inaugurer les chrysanthèmes. Depuis, la profession est devenue plus variée et Chirac, lui, excelle apparemment dans le rôle du représentant de commerce des grandes entreprises françaises.

Le marché chinois les intéresse. On décrit ce pays le plus peuplé du monde, avec ses 1,3 milliard d'habitants, comme un pays en plein essor économique. Et de multiplier les reportages sur les quartiers ultra-modernes de Shanghaï ou de Pékin, où poussent tours et édifices ultra-modernes à la place de vieux quartiers que l'on démolit en en chassant les habitants loin vers la périphérie. Et de citer des taux de progression de la production à faire fantasmer les capitalistes de chez nous.

L'enrichissement qui en résulte n'améliore le niveau de vie que d'une petite fraction de la population chinoise. Un sur vingt ou un sur dix au mieux peuvent espérer accéder à un niveau de vie occidental, s'acheter une voiture, s'équiper de tous ces biens de consommation que les industriels français voudraient bien leur vendre.

Mais un Chinois sur vingt, cela représente autant que toute la population de la France. Et comme diraient nos représentants commerciaux, à l'exemple de cette publicité d'une grande banque il y a quelques années : « leur argent nous intéresse ».

La pauvreté de l'immense majorité des habitants de la Chine n'a jamais rebuté les hommes d'affaires occidentaux.

Rappelons qu'il y a un plus d'un siècle et demi, en 1840, l'Angleterre a envoyé les canonnières pour obliger l'empereur chinois d'alors à ouvrir les portes de son pays à ce commerce très particulier qu'était

celui de l'opium. On a appelé cela la guerre de l'opium et c'est par cet acte de violence des dealers occidentaux qu'ont débuté les relations commerciales entre la Chine et l'Occident.

Aujourd'hui, c'est la Chine elle-même qui ouvre toutes grandes ses portes car l'intégration croissante dans le monde capitaliste permet à sa classe dirigeante de s'enrichir beaucoup et vite. Mais l'enrichissement d'une minorité repose sur l'immense misère de la majorité. Et l'« essor » économique accélère les inégalités.

Des millions de paysans sont chassés par la misère vers les grandes villes, où ils offrent une main-d'œuvre bon marché aux nouveaux riches chinois... et aux capitalistes occidentaux.

Les reportages ont montré une de ces entreprises françaises ultra-modernes dans lesquelles travaillent des ouvrières payées 25 fois moins qu'en Occident. Et elles se déclaraient heureuses car pour les autres, c'est pire.

Aussi, bien que les dirigeants de la Chine se disent « communistes », ce pays plaît à nos grands patrons. Interrogé à la radio, le patron de Schneider, présent aux côtés de Chirac, se montrait fort compréhensif pour le manque de démocratie en Chine car, disait-il en substance, il faut d'abord assurer le développement. Qu'important en somme les libertés puisque celle de faire des affaires existe et que celle d'exploiter est garantie par un État fort.

Les travailleurs de Chine et les travailleurs de France n'ont rien à attendre ni de ce genre de voyage ni de cet essor chinois qui est exclusivement celui d'une classe riche.

Ce qu'on peut espérer cependant, c'est que, avec les chantiers qui se multiplient, les nouvelles usines qui poussent, tout cela renforcera le prolétariat chinois, mal payé, exploité, qui saura rappeler son existence à tous ceux qui, en Chine même ou en Occident, s'enrichissent sur son dos.

Arlette LAGUILLER

• La visite de Chirac en Chine

Un vrai représentant multicartes

Si Paris valait bien une messe, le régime de Pékin et ses milliards d'euros de contrats méritent bien une petite bénédiction chiraquienne.

Oubliées, les envolées sur le respect des Droits de l'homme. Car les discours sur la démocratie sont une chose, le sens des affaires en est une autre.

Ce sont tout de même quatre milliards d'euros de contrats qui ont été signés. Alstom s'y taille la part du lion, et Airbus, même chagriné de n'avoir pu placer son A-380, a tout de même fourgué six A-319. Au total : « *Nous n'avons jamais signé autant de contrats au cours d'une visite* », a pu se féliciter ce représentant

multicartes de la France.

Il reste tout de même un domaine dans lequel les exportateurs français devront continuer à piaffer quelque temps : c'est celui des ventes d'armes. Un embargo frappe en effet la Chine depuis le massacre de la place Tiananmen, qui prive les marchands d'armes d'un débouché

alléchant. Qu'à cela ne tienne, Chirac a tenu à pourfendre cette survivance : « *Cet embargo n'a aucune justification (...) C'est une mesure de circonstance purement et simplement hostile à l'égard de la Chine !* »... et à l'égard de Thales, Dassault et consorts, aurait-il pu ajouter.

Comme à chaque visite

d'État, on a donc pu voir le chef de l'impérialisme français chanter les louanges d'une dictature, tout en rêvant de lui vendre les joujoux les plus coûteux et les plus dangereux possibles. Bref, toutes choses que l'on désigne sous la noble étiquette de « diplomatie internationale ».

Jean RAYNARD

• Polynésie

Querelles politiciennes sur fond de misère économique et sociale

Le gouvernement de la Polynésie française dirigé par Oscar Temaru a été renversé après le vote d'une motion de censure à une voix de majorité, samedi 9 octobre. Oscar Temaru, chef d'une formation indépendantiste, avait remplacé en mai dernier Gaston Flosse, membre de l'UMP, au pouvoir depuis vingt ans.

La Polynésie, ancien territoire d'outre-mer, est devenue, à la suite d'une loi récente, entrée en vigueur en 2004, un « pays d'outre-mer » : ses 250 000 habitants ont un statut « d'autonomie renforcée » ; ils élisent une assemblée de 57 représentants qui, à leur tour, nomment un président de l'assemblée et élisent un « président du pays ». C'est ce dernier poste qu'avait remporté Oscar Temaru, également à une voix de majorité, et qu'il vient de perdre aujourd'hui.

Les indépendantistes crient à la manipulation, et aux manœuvres des chiraquiens qui auraient réussi à débaucher un de leurs anciens partisans ; ils réclament la dissolution de l'assemblée et de nouvelles élections en espérant que la majorité en leur faveur sera plus nette. Ils font remarquer que leur défaite

vient à point pour Gaston Flosse, juste au moment où Temaru avait demandé un audit sur les dépenses de son prédécesseur.

Gaston Flosse, lui, se propose devant l'assemblée comme candidat à la présidence du pays.

La ministre de l'Outre-mer, Brigitte Girardin, a refusé une dissolution qui, selon elle, n'a pas lieu d'être puisqu'il n'y a pas de blocage des institutions ; elle a déclaré également dans une

interview qu'elle n'avait évidemment pas sauté de joie en apprenant, en juin, que le président du pays était indépendantiste. Mais il n'y aurait pas de raison, dit-elle, de soupçonner des pressions quelles qu'elles soient car la motion de censure est une procédure tout à fait régulière.

Toutes ces polémiques politiciennes tournent autour d'un pouvoir qui est davantage une source de postes ou de petits privilèges qu'un organe de déci-

sion réel et d'une « autonomie renforcée » qui ne permet en aucun cas à la population de contrôler quoi que ce soit.

Mais ces querelles se déroulent aussi sur fond d'une dégradation économique et sociale dont chaque parti rejette la responsabilité sur son adversaire. Ils se sont tout de même retrouvés pour, ensemble, appeler au calme. Et deux escadrons de gendarmes mobiles doivent arriver en renfort des deux escadrons déjà présents

en permanence sur le territoire.

On reconnaît bien là le rôle essentiel du gouvernement français. Car, autonomie ou pas, la présence de la France dans ses anciennes colonies, c'est un peu la carotte, sous forme de subventions qui enrichissent essentiellement les copains et clients des gens en place, et plus souvent le bâton pour la population.

Sylvie MARÉCHAL

— Du passé colonial à « l'autonomie » —

Tahiti et la Polynésie en général sont peut-être des paradis pour touristes mais la présence française n'a jamais été une bénédiction pour les habitants.

Les Polynésiens connurent d'abord le protectorat, imposé manu militari par la France en 1842, sous prétexte de venir au secours des missionnaires jésuites, que la reine tahitienne Pomaré avait expulsés ; puis ils connurent le statut de colonie et enfin celui de territoire d'outre-mer en 1946, avant d'en arriver à celui de pays d'outre-mer.

Les colons français ont d'abord accaparé les terres pour y faire produire, non des cultu-

res vivrières, mais des produits destinés à l'exportation, comme la vanille et le coprah. Puis on y exploita le phosphate à Makatéa, une île peu peuplée, où le transfert de main-d'œuvre contribua à déraciner la population pour les profits d'une entreprise de 2 000 salariés qui ferma ses portes en 1966, à l'épuisement du gisement.

Et à partir de 1963, le gouvernement acheva le développement de cette économie totalement artificielle en transformant certains atolls en centres d'expérimentation nucléaire. Dans les années 1960, le quart de la population active travaillait pour l'armée, de façon directe ou indirecte, dans le

bâtiment ou l'équipement. Les productions locales ont décliné et l'exode rural s'est accéléré. Puis les expérimentations se sont arrêtées définitivement en 1996, laissant derrière elles des hommes et une nature contaminés et un surcroît de chômage.

Faute de production agricole, 75 % de l'alimentation est importée ; la vie est chère, l'emploi rare : il y a environ 20 % de chômeurs dont beaucoup s'entassent dans des bidonvilles autour de Papeete et le quart de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

De temps en temps, des grèves ou des émeutes révèlent la profondeur du mécontente-

ment : ce fut le cas en 1987 lors d'une grève des dockers mais aussi en 1991, 1993 et en septembre 1995 où des émeutes entraînèrent même la destruction d'une partie de l'aéroport et de magasins du centre-ville, à Papeete également.

En face d'eux, on trouve les privilégiés locaux, patrons et politiciens, bénéficiaires de subventions en tous genres, avec, de temps en temps, un petit dérapage vers les scandales politico-financiers comme ce fut le cas pour Gaston Flosse lui-même. Bref, un monde, très éloigné, pour sa population, du paradis qu'on nous présente souvent.

S. M.

• Île de La Réunion Le chômage et les as du baratin

Quelle stratégie pour l'emploi à La Réunion d'ici à 2030 ? Tel est le sujet sur lequel se sont penchés les présidents des conseils général et régional, ainsi que le préfet et les « acteurs économiques », c'est-à-dire essentiellement les patrons de La Réunion et leurs proches.

Les projections concernant la population annoncent un million d'habitants en 2030 et cent mille personnes de plus en âge de travailler. Voilà qui donne des sueurs froides à tous ceux qui sont responsables de la détresse des cent mille chômeurs actuels. Combien seront-ils demain et comment faire en sorte que ça ne leur explose pas à la figure ?

Jusqu'à maintenant, s'il n'y a pas eu d'explosion sociale,

l'existence du RMI, les allocations chômage y sont sans doute pour quelque chose. Seulement, aujourd'hui, le grand patronat estime que tout ce dispositif coûte encore trop cher. Moins d'État pour les pauvres, moins d'aides pour les chômeurs, voilà ce que réclame Seillière. Il faut laisser agir la concurrence, ne laisser vivre que les affaires qui rapportent des profits rapides et en constante augmentation, même dans le secteur public. À tous ces patrons, il faut des travailleurs payés au lance-pierres, acceptant la flexibilité des horaires, sans salaire minimum, sans protection contre les licenciements, sans convention ni garanties collectives.

Sous prétexte d'aider les patrons à embaucher, la gauche les avait arrosés de sub-

ventions, via la loi d'orientation pour l'outre-mer. En revenant au gouvernement, la droite a essayé de faire plus, en étendant les exonérations de charges patronales à tous les secteurs d'activité, en faisant, entre autres, sauter le verrou des cinquante salariés maximum au-delà desquels les subventions n'étaient plus versées ou seulement partiellement versées.

En sens contraire, le retour de la droite s'est traduit par une diminution de la contribution de l'État aux emplois aidés, surtout ceux travaillant dans le secteur public (éducation nationale, santé, communes, associations). Le nouveau préfet s'est d'ailleurs félicité de la diminution de 5 % en 2004 des crédits affectés aux CES (les Contrats emploi-solidarité

offrant un travail dans des activités d'intérêt général). Il a même souhaité que « cette baisse soit encore plus forte en 2005 ». Le résultat est que des centaines de jeunes, des femmes en particulier, n'ont pas vu leur contrat prolongé et se retrouvent aujourd'hui à nouveau au chômage.

En plus de tout cela, la nouvelle convention chômage signée entre le Medef d'une part et la CFDT, la CFTC et la CGC d'autre part, a entraîné une baisse moyenne d'indemnisation de six mois pour les chômeurs. Des centaines d'entre eux se sont retrouvés exclus du droit aux Assedic. Et aujourd'hui la préfecture ose nous annoncer une baisse de 10,5 % des chômeurs à La Réunion... du simple fait que l'État les a fait

raier des listes Assedic !

Après avoir poussé des centaines, voire des milliers, de nouveaux travailleurs vers la misère, on nous annonce à présent une campagne de « lutte contre le travail au noir ». Leur cynisme n'a pas de limite, et celui-ci étant frère du culot, voilà maintenant que nos bonnes âmes de la préfecture, des conseils général et régional disent vouloir « augmenter de 20 % en trois ans le nombre des emplois marchands » !

Mais à l'heure où les patrons font la chasse aux emplois permanents pour les remplacer par des emplois précaires, où la sous-traitance s'étend, qui peut bien les croire ?

Leurs mensonges ne nous ont jamais fait rêver.

Correspondant local

La hausse du prix de l'essence et ceux qui la payent

Après les marins pêcheurs, les paysans manifestent à leur tour contre la hausse du prix du pétrole – aujourd'hui le baril est à plus de 50 dollars – et ses conséquences sur leur niveau de vie.

Mardi 12 octobre, ils ont installé des barrages, bloquant totalement ou partiellement l'accès à des dépôts pétroliers près d'Amiens, de Toulouse et de Mulhouse et à une raffinerie dans la banlieue de Strasbourg. Les manifestants, membres des Jeunes agriculteurs de Haute-Garonne ou de la Coordination rurale ont appelé « tous les professionnels qui utilisent des carburants, mais aussi tous les particuliers, à venir avec nous bloquer les centres de stockage pour faire pression sur le gouvernement et faire baisser les taxes sur les carburants ». Ils expliquent que le prix du fioul a augmenté de plus d'un quart en un an, augmentation qui grève lourdement leur budget (chauffage, tracteurs, moissonneuses-batteuses, etc.).

Ces paysans en colère demandent « que l'État nous exonère, au moins pour un temps, de la taxation, qui augmente aussi en même temps que le pétrole, puisqu'elle est un pourcentage fixe sur le prix ». Cette taxe est la TIPP (Taxe intérieure sur les produits pétroliers). Pour les agriculteurs, elle est moins élevée – 5,66 euros tout de même par hectolitre – que pour les particuliers – plus de... 80 % du prix total des carburants.

Quant à la FNSEA, principal syndicat agricole, interlocuteur privilégié des gouvernements de droite comme de gauche, elle demande de revenir à la TIPP flottante, supprimée en 2002 par Raffarin et dont l'objectif, lors de

sa mise en place par Fabius en 2000, était de diminuer un peu les taxes sur l'essence en cas d'augmentation du prix du baril et... réciproquement. Mais la suppression de la TIPP flottante avait rapporté plus d'un milliard d'euros à l'État et Raffarin a répondu qu'il n'était pas question de la rétablir.

Pour le moment, le gouvernement a reçu la FNSEA et par la voix de Dominique Bussereau, secrétaire d'État au Budget, il s'est contenté d'annoncer une réunion d'ici à la fin du mois pour prendre « de nouvelles initiatives » et discuter avec « toutes les catégories qui souffrent ». Quant à Sarkozy, il a annoncé que, pour les agriculteurs, le carburant serait détaxé de 4 centimes d'euro, mais seulement pour la période de juillet à fin décembre 2004. Et il a confirmé le refus du gouvernement de toucher à la TIPP. Le gouvernement laisse donc les paysans supporter l'essentiel des conséquences de l'augmentation du pétrole.

À l'automne 2000, des manifestations de paysans, bloquant des dépôts et des raffineries, leur avaient permis d'obtenir un remboursement partiel de la TIPP. La semaine dernière, le blocage de certains ports par les marins pêcheurs a amené le gouvernement à proposer le report du paiement des charges sociales et fiscales et à mettre en place un service d'avances remboursables pour faire face à la hausse du gazole. C'est la preuve que le seul discours auquel les ministres et secrétaires d'État sont sensibles, c'est celui de l'action. C'est l'exemple à suivre pour que les paysans et les marins pêcheurs mais aussi les consommateurs et tous les travailleurs contraints de se déplacer en voiture ne fassent pas les frais de la hausse du pétrole, pendant que les profits des compagnies pétrolières, eux, montent au zénith.

Cédric DUVAL



Les agriculteurs sèment, les pétroliers se font du blé.

• Transports parisiens

Parcimonieuse charité

Le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), qui a pour responsabilité d'assurer la gestion des transports publics de la région parisienne et qui regroupe entre autres des représentants de l'État, de la Région, des huit départements de l'Île-de-France, projette de mettre à la disposition des plus démunis une carte de transport qui leur permettra de voyager à demi-tarif. Il faut, pour y avoir droit, être considéré comme « démuné », autrement dit être bénéficiaire, si l'on ose dire, de la couverture-maladie-universelle complémentaire (CMUC) ou de la couverture médicale d'État.

Pour cela, il faut disposer de revenus ne dépassant pas 576,13 euros par mois. Moins que rien donc. Et pourtant ils sont 750 000 dans la région parisienne à être dans cette situation !

Cette mesure est la mise en œuvre d'une loi dite de « solidarité et renouvellement urbain » votée en 2000, il y a quatre ans. À petite vitesse donc ! L'objectif de cette loi était de faciliter aux chômeurs la recherche d'un travail. Encore faudrait-il qu'il y en ait ! Les autorités prévoient d'ailleurs que seuls 30 000 à 50 000 des ayants droit feront les démarches pour obtenir cette carte de réduction, qui

représente tout de même un cinquième de ce que touchent au maximum ceux qui peuvent la solliciter.

Ne serait-il pas plus juste, et sans doute plus efficace d'accorder tout bonnement la gratuité ? Trop cher, disent les autorités. Moins cher sans doute que ne coûte le renouvellement incessant des tourniquets destinés à assurer le contrôle des titres de transport. Mais ces machines infernales ont un avantage : celui d'assurer à leur fabricant un marché confortable.

J.-P. V.

• Taxe sur les ordures ménagères

Il est temps de faire le tri

Parmi les impôts locaux dont beaucoup sont à régler à l'échéance du 15 octobre, le montant à déboursier pour la taxe sur les ordures ménagères connaît une véritable explosion.

Pour ne citer que quelques exemples, le montant de cette taxe augmente cette année de 10,7 % à Créteil dans la banlieue parisienne, de 13,5 % à Marseille, de 17,5 % à Montpellier, de 48 % à Arpajon dans l'Essonne, et même de 330 % à Pérols, une commune limitrophe de Montpellier. Ce phénomène n'est pas nouveau, puisque cette taxe avait déjà augmenté en moyenne de 10 % sur l'ensemble des communes françaises en 2003. Et en dix ans, son produit total a quasiment doublé, passant de 1,9 milliard d'euros en 1994, à 3,7 milliards l'an dernier. Payer aujourd'hui 200, 300 euros, ou même plus, n'est plus du tout exceptionnel.

Alors, quand on nous dit que les impôts locaux augmenteraient peu, car l'augmentation des taxes d'habitation et foncières sont limitées par la loi, on nous ment, car la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle, n'est pas encadrée. Et il semble qu'elle soit de plus en plus utilisée par les municipalités ou par les groupements de communes pour faire face à leurs dépenses croissantes, et au désengagement de l'État.

Evidemment, les ordures ne se traitent pas de la même manière qu'il y a quelques dizaines d'années. Les normes de salubrité sont plus strictes, les décharges publiques en plein air disparaissent et c'est heureux. Parallèlement, la quantité de déchets à traiter par habitant ne cesse de croître. Une communauté de communes de la Côte-d'Or, par exemple, avait fait ses prévisions en 1998, en tablant sur 200 kg de déchets par habitant et par an avec un maximum de 360 kg. Elle en est aujourd'hui à 500 kg par habitant.

Mais de ce côté-là, au lieu de culpabiliser la population sur « le manque de civisme », ou sur « le manque de pratique écologique en matière de gestion des déchets », il faudrait plutôt regarder du côté des industriels et les faire payer pour le recyclage de « leurs » déchets. Car la débauche d'emballages, de sur-emballages, est liée à leur souci de concurrence, pas vraiment au souci de satisfaire le consommateur.

D'ailleurs, le tri sélectif, présenté dans certaines villes comme un moyen « écologique » de faire des économies en revendant les déchets recyclables, est parfois ressenti comme une arnaque : ce nouveau travail de tri, certainement souhaitable, est fait par les habitants, et pourtant l'enlèvement des ordures est toujours plus cher... pour le profit de quelques sociétés toujours plus riches. Car les municipalités et les communautés de communes abandonnent les unes après les autres la gestion directe de l'enlèvement et du traitement des ordures et la confient à des sous-traitants.

Ce marché des ordures est devenu, en peu de temps, un marché extrêmement profitable. En fait quelques gros trusts se partagent le marché des ordures, en particulier les deux plus gros qui sont les mêmes déjà implantés auprès des municipalités dans la gestion de l'eau : le groupe Suez, ex-Lyonnais des Eaux avec sa filiale « propreté » Sita, et le groupe Véolia, ex-Vivendi-Environnement avec Onyx qui se présente comme le n° 2 mondial de la propreté.

Là aussi, l'argent des contribuables, au lieu de servir à la collectivité et à un service rendu réel, sert à enrichir une fois de plus quelques sociétés privées.

Bertrand GORDES

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Pas très catholique, leur levée de boucliers contre la Turquie !

Tout le monde politicien français est en émoi, du PS à l'extrême droite, de Fabius à de Villiers, en passant par l'UDF et l'UMP avec Bayrou et Sarkozy. Tremblez devant la Turquie, disent-ils, car ce pays ne respecte pas assez les droits de l'homme. Et les mêmes d'exiger un débat au parlement, voire un référendum sur l'entrée éventuelle de la Turquie en Europe (dont il n'est d'ailleurs même pas question avant 2015 ou 2020 !).

Curieux, tout de même, que tous ces prétendus démocrates n'aient exigé ni débat parlementaire, ni référendum, sur l'intervention française au Rwanda et l'aide aux génocidaires là-bas ? Ou pour l'envoi des troupes françaises en Afghanistan où elles servent à protéger des seigneurs de la guerre et un régime mille fois pire pour les femmes et les travailleurs que le régime turc actuel ?

Au nom de la démocratie ? Mais pourquoi ces mêmes hommes politiques ne se sont-ils pas mobilisés de la même façon contre le soutien de Chirac à Poutine dans sa sale guerre à la Tchétchénie ? Pourquoi ne se sont-ils pas plus révoltés contre l'appui militaire français au dictateur du Soudan responsable de massacres ou encore les bonnes affaires du trust français Total avec la dictature de Birmanie ? Puisqu'ils se demandent si on ne torturerait pas dans les prisons d'Istanbul, demandons-leur seulement si on ne torturerait pas dans les prisons de Côte d'Ivoire ou du Centrafrique sous protection de l'armée française.

Bien sûr que la Turquie est une semi-dictature, mais cela ne les gêne pas contrairement à ce qu'ils prétendent. Le parlement français s'indigne maintenant des défauts de la démocratie turque ? Que nos députés aillent donc expliquer à Renault que son entreprise Oyak, dont elle partage la propriété avec la hiérarchie militaire turque, n'aurait pas dû dénoncer les syndicalistes au régime, en les faisant arrêter et peut-être torturer ! Allez expliquer aux patrons français, d'Axa, L'Oréal, Bouygues ou France Telecom, qui ont de nombreuses affaires dans ce pays, qu'ils devraient d'abord réclamer une démocratisation ou une « désislami-

sation » des lois avant d'exploiter les salariés turcs !

La Turquie étant un pays musulman, toute cette agitation hautement médiatisée en revient tout simplement à de la démagogie nationaliste et raciste. De Villiers comme le reste de l'extrême droite ne s'en cache pas. Il affirme que l'Europe doit être chrétienne et se prend pour un seigneur de guerre en armure à l'époque des croisades. Les autres, de droite comme de gauche, Bayrou, Sarkozy ou Fabius, sont simplement plus hypocrites, mais misent sur les mêmes préjugés.

Toute cette démagogie leur convient d'autant mieux que cela permet d'agiter un autre mythe démagogique et xénophobe : celui des délocalisations et de la concurrence des travailleurs des pays pauvres, qui menaceraient les emplois en France. Ce chantage a déjà permis à des patrons d'obtenir des diminutions de salaires par une augmentation d'horaires. Mais, n'en déplaise aux Fabius, Bayrou ou de Villiers, Nestlé ne va pas licencier à Perrier pour délocaliser la source d'eau gazeuse en Turquie ni en Chine ! Doux, qui fait le même chantage pour imposer la suppression des RTT, n'ira pas fabriquer ses poulets à Istanbul pour les vendre en France.

Le chômage augmente, mais 5 % seulement des suppressions d'emplois sont dues aux délocalisations. Le reste, 95 %, est dû à l'avidité des patrons français. Une bonne preuve : ce n'est pas la Turquie mais la France qui vient en deuxième place mondiale pour les investissements étrangers. Et quand les financiers, français ou étrangers, investissent en France, c'est bien parce que les conditions d'exploitation leur sont aussi sinon plus favorables qu'ailleurs.

Pour nous défendre contre tous ces voleurs et ces menteurs, commençons par reconnaître nos amis de nos ennemis. Travailleurs français, ceux qui suppriment nos emplois sont des patrons français et pas des travailleurs turcs ! Ne tombons pas dans le panneau qui est mis en place par les représentants politiques de nos licenciés !

**Éditorial des bulletins d'entreprise
L'Étincelle de la fraction
de Lutte Ouvrière,
du lundi 11 octobre 2004**

Convergences Révolutionnaires n° 35 (septembre-octobre 2004) - bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Défendre les services publics ? Pourquoi ? Comment ?

Articles : Le seul référendum à préparer : dans la lutte, la rue, la grève - La cohésion sociale façon Peugeot-Citroën - Où en sont les intermittents du spectacle ? - Belgique, Allemagne : l'offensive anti-ouvrière à l'échelle de l'Europe - Venezuela : après le succès de Chavez au référendum..

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Délocalisations, un aveu du Medef

Les délocalisations ? Bien des patrons les agitent pour exercer un chantage afin d'obtenir une baisse de salaires, une aggravation des conditions de travail, et pour tenter de faire croire que les licenciements seraient inévitables.

Cependant, dans un rapport qui vient de paraître, le Medef reconnaît que les délocalisations ne sont pas si importantes qu'on le dit : « *Leur impact médiatique et social est indéniable même s'il faut ramener le phénomène à ses justes proportions : 4 % des investissements français se font dans les pays en développement, moins de 10 % dans les pays d'Europe centrale et orientale* ».

De plus, si certains emplois créés par des entreprises françaises à l'étranger remplacent des postes de travail en France, d'autres ne correspondent pas à des transferts d'emplois à l'étranger. Le Medef souligne d'ailleurs que la France constitue une terre d'accueil pour les capitaux étrangers : « *La France se targue volontiers d'être un pays attractif pour les investissements étrangers. Elle présente des atouts indéniables : une main-d'œuvre qualifiée, de bonnes infrastructures* ». Chiffres à l'appui, le Medef indique que, pour la masse de capitaux étrangers qui s'investissent, la France se situe au deuxième rang, juste derrière la Chine, et qu'elle devance les États-Unis, l'Alle-

magne, le Royaume-Uni, le Japon, etc. Par exemple, le flux de capitaux entrant en France est plus de douze fois celui qui entre en Pologne.

La conclusion logique serait de dire que, lorsque le gouvernement et les médias réduisent le problème des suppressions d'emplois à celui des délocalisations, ils mettent à côté de la plaque puisque, malgré le nombre limité des délocalisations et l'importance de l'implantation des entreprises étrangères, le nombre de chômeurs continue de croître et le nombre de RMIstes explose.

Mais le Medef, pas fou, applaudit des deux mains les mesures que le gouvernement est en train de faire passer en faveur du patronat, en invoquant la lutte contre la délocalisation : diminution de l'impôt sur les sociétés, prolongation de l'allègement de taxe professionnelle, nouveaux avantages fiscaux consentis aux patrons qui se regroupent en « pôles de compétitivité ». Et dans la foulée, le Medef en demande encore plus.

La « délocalisation » est devenue un mot magique pour faire tomber des subventions et des dégrèvements supplémentaires dans l'escarcelle des patrons. Quant au chômage, il est alimenté par de nouveaux licenciements que les patrons continuent d'avoir le droit de décider sans limite.

Jean SANDAY

• ISF

On n'oublie pas les riches

Les milieux de droite et les riches s'inquiétaient de ne rien voir concernant la « réforme » de l'impôt sur la fortune (ISF) dans le projet de budget 2005. Sarkozy déclarait mi-septembre : « *J'attendrai le débat budgétaire pour voir ce que nous ferons* ». Mais le débat en question n'a pas encore commencé qu'ils peuvent être rassurés : un accord vient d'être passé entre le gouvernement et les députés UMP. Ceux-ci déposeront, avec la bénédiction du gouvernement, un amendement qui allégera le « poids » que l'ISF fait peser sur les plus riches.

L'UMP envisage de proposer que le patrimoine minimum à partir duquel s'applique l'ISF, actuellement 720 000 euros (4 700 000 francs) soit relevé. Le seuil d'imposition devrait être revu en fonction de l'augmentation de l'inflation. Il ne faudrait pas que les riches voient leur pouvoir d'achat un tant soit peu écorné ! Ils trouvent nor-

mal que les salaires soient bloqués et donc rognés par l'inflation et par divers prélèvements comme la CSG. Par contre, pour les privilégiés de la fortune, l'indexation du minimum imposable à l'ISF sur la hausse des prix deviendrait automatique. « *Avec cette mesure technique, l'indexation sera pérennisée et on n'en parlera plus* », se félicite d'avance le député de l'UMP, rapporteur du budget. Cela permettrait à cinq mille personnes qui payaient jusqu'alors l'ISF d'y échapper et à cinq mille autres qui auraient dû le payer en 2005 d'en être exemptées. Cela favorisera entre autres les propriétaires dont le patrimoine immobilier ne cesse de prendre de la valeur, étant donné la flambée immobilière. Et pour tous les imposables sur la fortune, cela veut dire une réduction de cet impôt.

Annie ROLIN



Yacht à Cannes : les grosses fortunes flottent toujours.

Des médicaments qui assurent le bien-être... des laboratoires

Jeudi 30 septembre, le laboratoire américain Merck annonçait le retrait mondial d'un de ses médicaments, le Vioxx, un anti-inflammatoire, après que des études eurent montré que son utilisation au long cours augmentait le risque de maladies cardio-vasculaires. Deux semaines plus tôt, le trust belge UCB avait annoncé l'arrêt de la commercialisation en France de Zyrtec, un antiallergique, pour déjouer la concurrence des génériques. Deux retraits de médicaments, pour deux raisons différentes, mais dans une seule et même logique.

Une sacrée vache à lait pour Merck

Lancé en 2001, Vioxx représentait déjà en 2003 10 % du chiffre d'affaires mondial de ce géant de la pharmacie avec 2,55 milliards de dollars ! En France, il était déjà au dixième rang du palmarès des médicaments remboursés par la Caisse nationale d'assurance maladie, au dixième rang de ceux qui coûtent le plus cher à la Sécurité sociale.

Il faut dire que, lors de son lancement, il avait bénéficié avec son concurrent Celebrex d'une campagne de publicité qu'on pouvait dire « jamais vue ». Des placards dans la presse médicale, des armées de visiteurs médicaux chez les médecins et même des articles grand public avaient annoncé leur arrivée comme une véritable révolution. Anti-inflammatoires d'une nouvelle génération, ils promettaient, contrairement aux plus anciens qui majorent le risque d'ulcères, d'être totalement dénués de toxicité sur l'estomac ; un avantage certain pour tous les arthrosiques contraints d'avaler chaque jour leur dose d'anti-inflammatoires. À ce titre donc, pour cette meilleure tolérance, les autorités administratives acceptèrent un prix de vente... quatre fois plus élevé que celui des anti-inflammatoires classiques. Et les petits

nouveaux firent éclater les profits.

Sauf que... une étude montre aujourd'hui que Vioxx présente une toxicité cardiaque et augmente le risque d'infarctus du myocarde, et Merck annonce donc « le retrait volontaire du Vioxx dans le monde ». Pour l'instant Celebrex n'est pas dans le collimateur et Pfizer, le laboratoire qui le commercialise, fait le mort.

Mais, du coup, des études, certes publiées mais connues des seuls professionnels, parviennent aux oreilles du public. On apprend que ces médicaments ne remplissent pas leurs promesses en termes de tolérance gastrique. On découvre que la toxicité cardiaque de ces produits avait déjà été évoquée en 2001. Mais alors, les laboratoires s'étaient bien gardés de mettre les mêmes moyens de communication et de publicité pour l'information des médecins et du public. Pour un laboratoire de l'industrie pharmaceutique, un médicament, c'est d'abord fait pour rapporter de l'argent.

Le Zyrtec, une manne qui risquait de se tarir

Depuis le 17 septembre, ce n'est plus la peine d'aller chercher des comprimés de Zyrtec à la pharmacie. Cet antiallergique a

disparu. Pourtant, on ne lui a pas trouvé de nouveaux effets secondaires, ni cardiaques ni autres. Pourtant, il se vendait bien : plus de neuf millions de boîtes délivrées dans les pharmacies françaises en 2003, soit 65 millions d'euros présentés au remboursement par la Sécurité sociale et directement tombés dans les caisses du laboratoire UCB qui le commercialise. Il paraît que c'était le meilleur des antiallergiques de sa classe... sur le plan financier s'entend.

Oui... mais cela risquait de se gâter. En effet le brevet qui protège Zyrtec tombe dans le domaine public dans deux mois. À cette date donc, les « génériques », ces laboratoires qui peuvent fabriquer et commercialiser des copies de médicaments dès lors que ceux-ci ne sont plus protégés, ne vont pas se priver de copier et vendre Zyrtec mais à un prix beaucoup plus bas. Finie la manne Zyrtec.

Mais UCB a tout prévu. En 2003, il a mis sur le marché mieux qu'un cousin, un jumeau du Zyrtec. Un produit quasiment identique mais baptisé Xyzall. Depuis plus d'un an, la presse spécialisée vante les mérites du nouveau-né, les visiteurs médicaux en font de même auprès des médecins qui prennent ainsi des habitudes de prescription. Et, immense avantage, Xyzall, lui, est nouveau et donc protégé par un brevet pour au moins vingt ans. Par ce tour de passe-passe, tel un clone, il prolonge la jeunesse de Zyrtec et surtout sa rentabilité.

Mais qui donc a dit que les médicaments avaient pour principale vertu de soigner ?

Sophie GARGAN

• Déremboursement du matériel médical

Une mesure scandaleuse

Le ministère de la Santé prépare un nouveau mauvais coup contre les malades. Le comité économique des produits de santé (CEPS), qui fixe les prix des médicaments et des dispositifs médicaux, vient de publier une liste de matériels médicaux qui seraient moins remboursés. Ce n'est qu'un projet mais il est bien avancé, puisque le ministère l'a déjà chiffré : en 2005, 50 millions d'euros d'économies, c'est-à-dire de non-remboursements et, d'ici à 2007, 250 millions d'euros. En 2003 le remboursement des dispositifs médicaux avait coûté 3,2 milliards d'euros à l'assurance-maladie, en augmentation de 8,5 % par rapport à 2002.

La liste publiée par le ministère est édifiante : c'est un matériel médical indispensable, vital même, toujours utilisé pour des maladies graves, invalidantes et dont le traitement nécessite une prise en charge longue. Ainsi, le ministère veut diminuer le remboursement des lits médicalisés et des produits anti-escarres comme les coussins de prévention. Il s'en prend aussi aux millions de malades diabétiques : les pompes à insuline (permettant l'injection de cette hormone qui fait défaut à ces malades), les lecteurs de glycémie et les bandelettes servant au dosage, qui sont actuellement remboursées à 100 % dans le cadre de la prise en charge de cette maladie, font partie de la liste du ministère.

Les responsables des associations de malades se sont élevées immédiatement contre ces projets, en particulier l'Associa-

tion française des diabétiques (AFD), qui a rencontré le 15 septembre le ministère et s'est élevée contre le fait « qu'il serait question qu'un appareil aujourd'hui vendu 60,98 euros ne soit plus remboursé que 20 euros, ce qui serait insupportable et inacceptable ». Bien sûr le ministère a affirmé qu'il n'était pas question de dérembourser, ne serait-ce que partiellement, les matériels des diabétiques. Mais la promesse est d'autant plus vague que, dans le même temps, les fabricants de ces matériels médicaux annoncent que le projet diminuerait de 30 % le remboursement des pompes à insuline et jusqu'à 93 % celui des lecteurs de glycémie et des bandelettes.

Le ministère n'a rien promis pour les autres dispositifs médicaux mais, toujours d'après les fabricants, le remboursement des coussins de prévention des escarres diminuerait de 60 à 80 % et celui des lits médicalisés de 15 %.

Pour le moment, il n'a été publié qu'un avis de projet mais tout peut aller vite car l'avis officiel devrait paraître fin octobre ou début novembre. Ce serait une mesure scandaleuse de plus, prise sous prétexte de combler le prétendu trou de la Sécurité sociale. Une mesure qui signifie très concrètement une régression brutale de la qualité des soins pour les malades et les handicapés.

Cédric DUVAL

• Sécurité sociale

Un serre-vis public au service du patronat

Les services de la Sécurité sociale (Caisses primaires d'assurance maladie et services médicaux) viennent de recevoir une circulaire de la CNAM (Caisse nationale d'assurance-maladie) datée du 21 septembre pour « mise en œuvre immédiate » : désormais, les services de la Sécurité sociale doivent tenir compte des rapports qui émanent des médecins diligentés par les entreprises et, lorsque ceux-ci concluent à l'absence de justification médicale, le service médical doit convoquer le salarié pour effectuer à son tour

une contre-visite.

Si le travailleur ne se présente pas, les indemnités journalières sont immédiatement suspendues. S'il se présente, soyons sûrs que les médecins-conseils de la Sécurité sociale suivront dans la majorité des cas l'avis des officines de contrôle patronal (de type Securex) et ordonneront une reprise du travail.

Il y a des années, lorsqu'un patron contactait les services de la Sécurité sociale pour se plaindre d'un « arrêt abusif », ces interventions patronales étaient classées sans suite, puis,

ces derniers temps, la consigne fut de mettre en avant l'indépendance de la Sécurité sociale par rapport aux employeurs, même si un contrôle pouvait être déclenché parallèlement. Aujourd'hui, avec la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2004 adoptée en décembre 2003, complétée par la loi d'août 2004, le Code de la Sécurité sociale est officiellement modifié (article L315-1) et invite le patronat à travailler en étroite collaboration avec la direction de la Sécu : médecins-conseils de la Sécu, unissez-vous pour

faire pression contre tous les arrêts de travail !

Parallèlement, certaines directions de Caisses primaires – comme celle de la CPAM de Paris – ont pris l'initiative d'envoyer des lettres de rappel aux salariés qui ont eu cinq arrêts de travail de courte durée en un an. Ces lettres se terminent par : « Votre prochaine prescription d'arrêt de travail donnera lieu à une convocation du médecin-conseil ».

C'est d'autant plus scandaleux que la progression des arrêts de courte durée concerne en bonne partie des

travailleurs de plus de 50 ans ou de 55 ans dont la santé se dégrade et qui sont usés par les conditions de travail qui se détériorent. Ainsi, non content de multiplier les cadeaux financiers au patronat sous forme d'exonérations sociales, le gouvernement donne officiellement le feu vert aux patrons pour qu'ils multiplient les pressions sur les arrêts de travail en maladie ou en accident de travail, en mettant à leur disposition pour cela les structures de la Sécurité sociale !

Correspondant LO

• États-Unis

Second débat Bush-Kerry : un match de nuls

Vendredi 8 octobre, le président républicain sortant, George Bush, et son challenger, le démocrate John Kerry, se sont affrontés pour la seconde fois devant les caméras de télévision. Cette fois, c'était une poignée d'électeurs, triés sur le volet, qui posaient des questions « en direct » aux deux candidats.

Une large partie du débat était à nouveau consacrée à la politique extérieure des États-Unis et principalement à la situation en Irak. Kerry a continué d'expliquer, comme

dans le précédent débat, que s'il était à la place de Bush, il ferait plus et mieux, ce qui suggère que, s'il était élu, les États-Unis resteraient en Irak.

Les récentes déclarations du

responsable des inspecteurs américains chargés de retrouver les « armes de destruction massive », expliquant qu'en fait il n'y en avait plus depuis 1996 et que Saddam Hussein avait commencé le démantèlement de ses installations atomiques dès 1991, amenaient de l'eau au moulin de Kerry plutôt qu'à Bush.

Mais d'autres sujets de poli-

tique intérieure ont été effleurés : l'emploi (en quatre ans, 1,6 million d'emplois ont disparu), les impôts, le déficit budgétaire, le système de santé, l'avortement, la recherche médicale, le choix des juges de la Cour suprême ou encore les libertés individuelles sous le régime des Patriot Acts qui, à la façon des lois Perben ici, ont augmenté les pouvoirs des services de répression et réduit les droits des citoyens.

Kerry a reproché à Bush la progression rapide du déficit budgétaire : en quatre ans le budget excédentaire de 5 600 milliards de dollars est devenu déficitaire de 2 100 milliards de dollars. Bush a ironisé quand Kerry a prétendu, « les yeux face à la caméra », qu'il n'augmenterait pas les impôts s'il est élu.

Kerry a critiqué les baisses d'impôts profitables aux plus riches : « L'année dernière, le président a donné 89 milliards de dollars au 1 % de la population qui a le plus de revenus en Amérique ». A-t-il proposé d'en finir avec les baisses d'impôts ? Non, Kerry prétend les poursuivre seulement pour ceux dont les revenus sont inférieurs à 200 000 dollars par an. Comment le croire alors qu'à un autre moment du débat il parlait seulement de « freiner » la baisse d'impôt pour ceux dont

les revenus dépassent 200 000 dollars.

Un peu avant, Kerry s'en était pris au refus de Bush d'importer des médicaments, moins chers, en provenance du Canada (un moyen d'équilibrer les comptes du système de santé américain). Il avait rappelé à cette occasion que, quatre ans auparavant, dans le même débat mais cette fois avec Gore, Bush avait répondu qu'importer des médicaments du Canada était une « bonne idée ». Comme quoi, les promesses ou suggestions des candidats à la présidence n'engagent que... les électeurs qui s'y laissent prendre. Et cela vaut aussi bien pour les Républicains que pour les Démocrates.

Mais au fond, qu'importent ces débats, qui sont des exercices réglés d'avance et où les deux candidats se gardent bien d'aborder le fond des problèmes ! Une fois élu, le prochain président des États-Unis, quel qu'il soit, ne rendra de comptes qu'aux véritables dirigeants du pays, qui ne sont pas les électeurs comme on le prétend, mais les actionnaires principaux des entreprises et des banques.

Jacques FONTENOY



Tout comme Bush, Kerry est un calotin : le voici prenant la parole dans une église de Floride. Mais le Seigneur est aussi impénétrable que les électeurs.

-Une société de plus en plus inégalitaire-

La situation économique et sociale des États-Unis est marquée par une croissance, de plus en plus rapide, des inégalités. Cette dégradation sociale est le fruit d'une politique constante des deux partis de la bourgeoisie américaine qui se relaient aux affaires.

Les États-Unis, dont les dirigeants ont la prétention d'imposer leur modèle au monde entier, sont une des sociétés les plus inégalitaires de la planète. Les inégalités sociales y ont toujours été très fortes, mais elles continuent à se creuser. À la fin des années soixante-dix, un patron gagnait en moyenne trente fois plus que ses salariés. À la fin des années quatre-vingt, c'était trente-cinq fois plus. Mais en 2003, c'était trois cents fois plus.

La moitié des ménages américains, les « classes moyennes » auxquelles Bush et Kerry disent s'adresser dans leur campagne, possèdent des actions. Mais les 20 % les plus riches de ces actionnaires possèdent 90 % du total. Et le pour-cent le plus riche en contrôle 30 %. Et, quels que soient les hauts et bas de la Bourse, au fil des années, la concentration des richesses ne cesse d'élargir l'écart non seulement avec les plus pauvres mais également entre les très riches et les classes moyennes. Entre 1982 et 2003, la fortune des dix Améri-

cains les plus riches a été multipliée par six ou sept. Au fil des années, les grandes familles de la bourgeoisie américaine, les Rockefeller, Mellon, Vanderbilt et autre Du Pont, n'ont cessé de renforcer leur puissance et donc leur emprise sur la société.

À l'opposé, la situation des plus pauvres n'a cessé de se dégrader : en 2003, les 20 % d'Américains les plus pauvres ne se partageaient que 3,4 % des revenus. C'est le niveau le plus bas depuis une quarantaine d'années, date à laquelle les États-Unis ont commencé à tenir ce genre de statistiques. Et la situation des travailleurs dépend de leur capacité à conserver un emploi. Or, l'économie américaine, si elle a renoué avec la croissance, n'a guère créé d'emplois. Selon certains économistes, il en manquerait plus de six millions. Pour ceux qui ont un emploi, les salaires ne progressent pas, quant à ceux qui perdent le leur, en retrouver un entraîne en moyenne une baisse des salaires de 16 % (contre 2 % dans les années quatre-vingt-dix).

En descendant l'échelle sociale, cela veut dire que le nombre des travailleurs pauvres, ceux qui ont un salaire mais qui peuvent par exemple être sans logis, grandit. Entre 2000 et 2003, le nombre des pauvres officiellement recensés est passé de 32 à

36,3 millions. C'est pourquoi les États-Unis comptent 13 millions d'enfants pauvres de moins de 18 ans, soit un enfant sur cinq dans cette classe d'âge.

À tous ceux-là viendront s'ajouter une partie des chômeurs en fin de droits de l'année 2004. Ils étaient déjà 2,2 millions sur les sept premiers mois de l'année. Et, comme la protection sociale a été rognée au fil des ans, on recense aujourd'hui 45 millions d'Américains sans assurance maladie ou avec des retraites minuscules. Quant aux aides aux pauvres, elles ont été réduites au fil des ans.

Les présidents républicains et démocrates, et leur administration, se sont relayés aux affaires pour réduire et diminuer les budgets sociaux.

Quand, dans le passé, un coup d'arrêt a été porté à ces politiques antiouvrières, ou quand les systèmes d'assurance maladie ou de minimum vieillesse, bien insuffisants, ont été mis en place, c'était d'abord parce que des mouvements sociaux profonds avaient pesé et obligé les pouvoirs publics à prendre ces mesures.

Tout le reste n'est que poudre aux yeux électorale.

J. F.

• Haïti

Après le cyclone, la l

La catastrophe provoquée par la tempête tropicale « Jeanne », qui a sans doute tué 3 000 à 4 000 personnes dans la région de l'Artibonite et dans le Nord, a attiré pendant quelques jours l'attention des médias sur Haïti. Pour soigner leur image, les grandes puissances ont fait quelques gestes qui restent dérisoires au regard des énormes besoins des sinistrés. Mais le voile est vite retombé, non seulement sur la situation des sinistrés mais aussi sur celle de toute la population pauvre du pays.

Et pendant que la population de Gonaïves se bat pour survivre au milieu des boues fétides, le gouvernement Latortue, mis en place par les troupes américaines et françaises en 2004, étale son impuissance à organiser un minimum de secours.

En réalité, plusieurs mois après sa mise en place, ce gouvernement ne contrôle absolument pas le pays, ni même la capitale Port-au-Prince.

Haïti reste soumis à la loi des bandes armées, chacune poursuivant des intérêts propres et sa politique. Il y a d'abord la police, gangrenée par la corruption, qui compte environ 3 000 hommes mal armés et dont certains n'hésitent pas à faire cause commune avec le grand banditisme. Il y a également les « chimères », bandes armées au service de l'ex-président Aristide, qui règnent en maîtres sur les quartiers pauvres de la capitale, comme Cité Soleil et Bel-Air, où la police se garde bien de mettre les pieds. Il y a encore les bandes constituées par des éléments de l'ancienne armée d'Haïti qui, responsable du renversement d'Aristide en 1991 et des massacres qui suivirent, fut dissoute en 1994 par le même Aristide, remis en selle cette année-là grâce à l'intervention militaire américaine. Aujourd'hui, ces bandes revendiquent la reconstitution de l'ancienne armée ainsi que le versement de leur solde, avec effet rétroactif depuis 1994.

• Afghanistan

Des élections de façade

L'élection présidentielle qui vient d'avoir lieu en Afghanistan a été concoctée en fait par les autorités américaines. Leurs forces militaires et celles de leurs alliés, dont les forces françaises, occupent sinon le pays, du moins Kaboul et ses abords.

Il s'agissait d'offrir une légitimité à leur homme de paille, Karzaï, mis en place à la suite de l'intervention militaire de l'automne 2001 ; en même temps, ils voulaient donner un petit coup de pouce au candidat Bush, en organisant à l'arraché ces élections dont les résultats devraient être connus quelques jours seulement avant le scrutin présidentiel américain. Bush et ses amis n'étaient-ils pas intervenus en Afghanistan pour, disaient-ils, « remettre en place la démocratie » ?

Au moment où se déroulait l'élection, le président des États-Unis déclarait, lors d'un meeting électoral, qu'une « chose merveilleuse se passe en Afghanistan ».

Cette vision idyllique ne correspond guère à la réalité. Dans certaines régions, les électeurs inscrits ne constituaient guère plus de 10 % de la population en âge de voter ; dans d'autres, leur nombre atteignait 130 % ! Le jour du scrutin, tous les candidats hormis Karzaï se sont retirés en raison des fraudes au cours des opérations de vote ! Et ce jour-là, on a recensé 38 morts dont 24 du fait de bombardements américains.

Ce pays ravagé par 25 ans d'interventions militaires extérieures et de guerres civiles, demeure le plus pauvre de la pla-

nète. Les experts de la Banque mondiale évoquent pourtant sans rire la « bonne performance économique » de l'Afghanistan. La présence des forces d'occupation et tous les trafics qui se développent en pareilles circonstances stimulent sans doute un « essor » économique marginal. La relance de la culture du pavot qui fournit l'essentiel de l'héroïne consommée dans le monde peut y contribuer également. Mais la situation de la population ne s'améliore pas. Au contraire !

Dans ce contexte, l'organisation de cette élection présidentielle n'a été qu'une parodie dans un pays qui reste, de fait, un pays en guerre.

Michel ROCCO



Des observateurs de l'ONU tentent de contrôler les élections.

Loi des bandes armées

Les affrontements entre ces bandes armées ont pris un nouveau tournant le 30 septembre, lorsque les partisans armés d'Aristide ont décidé de célébrer à leur manière l'anniversaire du coup d'État militaire de 1991 et de réclamer le retour d'exil d'Aristide. Ils ont lancé l'opération baptisée « Bagdad », en référence à la situation de chaos qui règne aujourd'hui en Irak, dressant des barricades dans plusieurs quartiers populaires comme Bel-Air, La Saline et Cité Soleil. En moins d'une semaine, ces affrontements ont fait près d'une dizaine de morts parmi les policiers.

Depuis, la vie dans la capitale s'est presque arrêtée, les écoles fonctionnent au ralenti, le commerce également. Les chimères dictent leur loi à tout le monde, et les gens ont peur.

La situation est pire encore dans les quartiers populaires où les travailleurs, les « djobeurs » (ceux qui vivent de petits bou-

lots), les petits marchands sont pris pour cible. Leurs maisons sont pillées, les femmes sont violées et on ne compte plus les cadavres mutilés. Ceux qui le peuvent tentent de se faire héberger par des amis ou des collègues de travail dans des quartiers moins exposés.

Quant aux forces de la Minustah, mission des Nations Unies censées stabiliser la situation du pays, elles se gardent bien de s'interposer. Ses 3 000 soldats ne sont là que pour protéger le palais présidentiel, l'aéroport et la zone industrielle, pas pour protéger les quartiers pauvres.

Le 7 octobre, 150 policiers et 200 militaires de la Minustah ont néanmoins mené une opération dans le quartier de Bel-Air pour dénicher des caches d'armes, mais les chimères, avertis, avaient eu le temps de prendre le large avec leur armement. Par contre, quelques heures après le départ des policiers,

les partisans armés d'Aristide sont ressortis, érigeant de nouvelles barricades dans le quartier Bel-Air, occupant également le centre-ville. Ils ont pillé des magasins, incendié des véhicules et perpétré plusieurs assassinats.

Quant aux anciens militaires, ils essaient de tirer parti de ce chaos. Ils ont ressorti leurs armes et ont occupé plusieurs bâtiments publics pour appuyer leurs revendications. Ils menacent même d'en découdre eux-mêmes avec les chimères si le gouvernement se montre incapable de pacifier le pays.

Pour l'heure, c'est surtout la population pauvre qui fait les frais de cette violence. Désorganisée, elle est soumise à la loi des bandes armées, et n'a rien à attendre de bon de la part de l'une ou de l'autre.

Roger MEYNIER

• Entrée de la Turquie dans l'Union européenne

Des arguments hypocrites et démagogiques

Le débat sur une éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne continue d'agiter – et de diviser – la plupart des partis politiques français et des membres du gouvernement.

À gauche comme à droite se trouvent des partisans de l'entrée de la Turquie dans l'UE ainsi que des souverainistes qui, au nom d'une soi-disant « identité européenne », multiplient les déclarations hostiles à toute adhésion : la Turquie est un pays à majorité musulmane, les droits de l'homme n'y sont pas respectés. Preuve en serait, selon les propos tenus par le sénateur UMP Jacques Santini mardi 12 octobre sur France Inter, que la Turquie n'a jamais reconnu le génocide arménien de 1915 ! C'est sans doute vrai, mais c'est aussi faire abstraction du fait que, depuis les années trente, la Turquie est un État plus laïque que bien des États de l'Union européenne et où, bien avant la France, par exemple, le port du voile dans les écoles était interdit. Quant aux assassinats en masse, la France est mal placée pour donner des leçons, elle qui a sur les mains le sang des victimes de la répression de Madagascar en 1947, et qui a mené des sales guerres coloniales en Indochine et en Algérie, massacrant des centaines de milliers de personnes dans sa tentative de dénier à ces peuples leur droit à l'indépendance.

Après avoir lancé l'idée de soumettre l'adhésion de la Turquie à un référendum (qui, de toute façon, ne se tiendrait pas avant une dizaine d'années !), Chirac et Raffarin proposent maintenant que le débat se déroule à l'Assemblée nationale, avant la tenue du Conseil européen du 17 décembre qui doit décider d'ouvrir ou non les négociations avec la Turquie. Ce débat devrait donc se tenir jeudi 14 octobre, mais sans donner lieu à un vote, que réclament Bayrou et Fabius.

Toutes ces tergiversations autour de la place de la Turquie dans l'Europe sont en fait d'une belle hypocrisie, car depuis le 1^{er} janvier 1996, elle est bel et bien intégrée à l'union douanière européenne. Autrement dit, depuis près de neuf ans, il n'existe pratiquement plus d'entrave à la libre circulation

des capitaux et des marchandises entre les quinze, puis les vingt-cinq pays de l'Union, et la Turquie. Les capitalistes européens ont obtenu ce qui les avantagerait : pouvoir faire des affaires et profiter de ce marché sans contrainte.

De son côté, la bourgeoisie turque a estimé en majorité que c'était aussi le meilleur choix pour elle. Mais aujourd'hui, les dirigeants turcs ne se contentent pas de cette union douanière. Ils veulent que le pays soit admis de plein droit dans l'Union. Autrement dit, la Turquie ne veut pas subir seulement les conséquences de l'appartenance à une zone de libre-échange, elle veut aussi y avoir son mot à dire dans les mêmes conditions que les autres membres de l'UE.

Concrètement, cela signifie que pendant les dix, voire les quinze années à venir vont se discuter les contreparties que les autres États européens sont prêts à accorder à la Turquie, car l'entrée dans l'Union européenne voudrait dire que l'on accorde à la Turquie les mêmes droits qu'aux autres États-membres : la libre circulation des citoyens turcs à l'intérieur de cette Union ainsi qu'une représentation dans toutes les instances européennes, à commencer par le Parlement où, compte tenu du nombre d'habitants, la Turquie devrait avoir aujourd'hui le même nombre de députés que l'Allemagne.

C'est donc une âpre discussion qui se prépare, car nombre de dirigeants européens ont des réticences, bien peu démocratiques, à accorder aux Turcs les mêmes prérogatives et les mêmes droits qu'aux autres peuples européens.

À cela s'ajoutent les propos démagogiques concernant la situation géographique de la Turquie (pourtant moins excentrée par rapport à l'Europe occidentale que Chypre !), la place qu'occupe l'islam ou le non-respect des droits de l'homme, que nombre de politiciens européens, à l'instar des de Villiers, sont prêts à brandir pour tenter d'exploiter électoralement la peur du musulman et autres arguments xénophobes.

Marianne LAMIRAL

• Rapport Thélot

Nouvelle offensive contre l'École

La commission Thélot, chargée de « réfléchir » à l'avenir de l'École et de décliner des propositions, a officiellement remis son rapport à Raffarin. Il devrait servir à préparer la future loi d'orientation sur l'École qui sera discutée au Parlement début 2005. Cette commission prétend s'être inspirée des 15 000 débats organisés entre novembre 2003 et janvier 2004 lorsque Luc Ferry avait appelé au « grand débat sur l'École ».

Nombre d'enseignants avaient alors boycotté cette mascarade car on savait à l'avance qu'elle servirait d'alibi à une nouvelle « réforme », c'est-à-dire à une nouvelle régression du service public de l'éducation.

Le rapport Thélot présente un véritable arsenal d'attaques contre le système scolaire, ayant pour objectif la suppression de milliers de postes (déjà largement engagée), le démantèlement de l'École par un renforcement du désengagement de l'État, tout cela pour aboutir à des inégalités sociales encore plus fortes.

Un aspect a été particulièrement commenté : l'intention d'augmenter les horaires de travail des enseignants. En effet, le rapport propose une augmentation de la durée des services des professeurs des collèges et lycées, de quatre à huit heures. Il prétend intégrer dans leurs horaires, d'autres heures de présence comme les heures de conseils de classe, de rencontre avec les parents, de soutien ou de suivi des élèves. La commission se garde bien de prendre en compte le temps de travail réel d'un enseignant qui selon les calculs officiels du ministère s'élève aujourd'hui à 39 heures par semaine (englobant le temps devant les élèves, les préparations de cours, les corrections, la mise à niveau permanente de leurs connaissances). Comme la commission se doute que la mesure risque de mal passer, elle propose de la limiter aux nouveaux enseignants titulaires ou aux volontaires parmi les anciens ! Bref, quand les plus âgés auront quitté la barque (on attend le départ en retraite de la moitié des enseignants actuels entre 2000 et 2012) les jeunes seront assujettis à un temps de présence plus long.

Mais si les conditions de travail des enseignants sont mises en cause, ce sont surtout les élèves,

plus particulièrement ceux des milieux populaires, qui seront les perdants. Aussi la commission insiste sur la nécessité d'établir un « socle commun » indispensable à la vie sociale, les « fondamentaux » comme elle dit : le français, les mathématiques, l'anglais de « communication internationale », l'informatique et « l'éducation à vivre ensemble » (sic !). Cela peut paraître très large. C'est en réalité une vision réductrice de la culture qui marginalise d'autres enseignements comme l'histoire et la géographie, l'éducation physique, les sciences physiques ou les sciences de la vie et de la Terre, sans parler des enseignements artistiques. L'objectif affiché n'est plus

d'ailleurs radical puisque les élèves de troisième ayant échoué au « certificat de maîtrise du socle » (qui remplacerait le brevet à l'issue de la troisième) seraient interdits d'études en lycée général, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En fait ce que projette Thélot, c'est d'accentuer l'exclusion sociale en livrant au marché du travail (à condition qu'il y en ait) « la part considérable dans l'avenir des emplois peu qualifiés ou requérant une qualification d'ordre comportemental ou relationnel ». Bref, on se contentera d'apprendre à lire, écrire, compter à la masse des jeunes jugée inapte à l'abstraction, jeunes à qui on imposera précocement « la découverte des métiers ». Et encore... puisque même pour cela, il faudrait mettre plus de moyens que ceux qui existent aujourd'hui. On verrouille plus que jamais l'accès au lycée général aux milieux populaires sous le prétexte hypocrite de favoriser les parcours « personnalisés ».



d'amener, via le collège unique, 80 % d'une classe d'âge au bac mais d'appliquer le plus tôt possible le tri entre ceux qui pourront continuer au lycée des études générales et ceux qui dès la cinquième auront déjà la voie tracée vers la filière professionnelle sous la forme de l'alternance avec l'entreprise.

D'ailleurs, cette voie vers l'apprentissage est déjà programmée pour la rentrée 2005 avec des « nouvelles troisièmes à parcours diversifiés ». Mais Thélot propose de commencer encore plus tôt cette différenciation avec, dès la cinquième, ce qu'il appelle pudiquement « la diversification des contenus ». Le couperet est

On pourrait aussi évoquer les menaces qui pèsent sur les petites et moyennes sections de maternelle, la réduction des options proposées, l'autonomie renforcée des établissements qui pourront bénéficier jusqu'à 8 à 10 % des crédits par contrats déterminés en fonction des projets d'établissements, l'officialisation de la contractualisation des employés de l'établissement et donc de la précarité.

Sous prétexte d'instaurer une « école de la réussite pour tous », ce rapport prépare l'aggravation des inégalités sociales.

Stéphane HÉNIN

• Inergy – (Aéroparc de Fontaine Territoire de Belfort)

Fermeture programmée : les ouvrières se font entendre

Depuis 2000, Inergy fabrique les réservoirs plastiques de la Peugeot 307, à Fontaine, à mi-chemin entre Peugeot Mulhouse et Sochaux. Elle comptait 93 salariés, en majorité des femmes, quand au début de l'année, les patrons ont annoncé la fermeture de cette unité pour regrouper les productions dans l'usine de Pfafstatt, près de Mulhouse. Les patrons d'Inergy ont l'intention de fermer aussi l'usine de Grenay (Nord) et de réduire les effectifs à Compiègne et Laval, pour « réduire les coûts de production ».

Mercredi 6 octobre, les syndicats de Fontaine, FO et CFTC, ont appelé à une grève pour la première fois depuis l'ouverture de l'usine. Elle a été suivie par une vingtaine d'ouvrières sur la cinquantaine des embauchées en production réparties sur trois équipes et le week-end.

La direction a proposé des mutations à Pfafstatt avec une prime de 8 000 euros, mais selon les délégués, il n'y en aurait au maximum que 35 de Fontaine ; et beaucoup estiment impossible de faire tous les jours cent kilomètres en voiture. En cas de licenciement, la direction a annoncé une indemnité de misère : à peine plus d'un mois de salaire, correspondant à l'indemnité légale pour cinq ans d'ancienneté, c'est-à-dire 1 600 euros environ. Les ouvrières revendiquaient que la prime de licenciement soit au moins de 8 000 euros, égale à celle prévue en cas de mutation.

Après être restées pendant

deux jours devant la porte de l'usine, les grévistes sont allées manifester ensemble le 8 octobre à Belfort, devant la préfecture. Un directeur de cabinet leur a précisé, entre autres, qu'Inergy avait bien créé 86 emplois en cinq ans comme il s'y était engagé et que le solde de la prime d'aménagement du territoire, d'un total de 655 520 euros, lui serait sans doute versé. Et il a ajouté : « Si au départ, on demandait aux entreprises quelles sont leurs intentions au bout de cinq ans, aucune ne viendrait s'installer » ! Du côté du Conseil général à majorité PS-MDC, qui distribue copieusement les aides aux entreprises, paie les aménagements et bâtiments, ce n'était pas beaucoup mieux. Le président et la conseillère générale du canton, socialistes, ont bien promis des aides sociales aux grévistes qui le demanderont, mais avec ce commentaire : « les patrons aussi prennent des risques »...

Lundi matin 10 octobre, les ouvrières ont bloqué avec leurs voitures les camions faisant la navette toutes les heures avec Sochaux. La direction, accompagnée par un huissier, a commencé par des menaces puis a finalement consenti à rencontrer les syndicats sur place l'après-midi. Après plus de quatre heures de réunion, elle a fini par céder sur la revendication de 8 000 euros pour tous, futurs licenciés ou mutés.

Correspondant local

• CHU de Rouen

La grève est suspendue... mais pourrait repartir

Au bout d'une semaine de grève, le personnel de nuit du Centre hospitalier universitaire de Rouen est parvenu à faire reculer partiellement la direction. Celle-ci a retiré deux projets de roulements qui étaient massivement rejetés. Mais elle n'a pas accepté la revendication principale des hospitaliers travaillant de nuit qui veulent conserver les roulements actuels.

La direction a accepté de nouvelles négociations. Mais elle n'a semble-t-il pas renoncé à mettre en place l'horaire des 32 h 30 pour le service de nuit (lié à l'application de la loi Aubry) en économisant au maximum le personnel, au détriment de nos conditions de

travail et de notre vie privée.

Dans l'attente de la première réunion de négociation, l'assemblée générale a suspendu le mouvement de grève jusqu'à une nouvelle assemblée qui doit se tenir lundi 18 octobre. Autant dire que si la direction cherche seulement à gagner du temps en ayant nommé un médiateur, en consultant la Médecine du travail, et en faisant traîner les séances de négociations, le personnel de nuit ne se laissera pas... endormir !

D'ailleurs, il a été décidé, lors de l'assemblée du lundi 11 octobre, que s'il n'y avait rien de concret le lundi 18, la grève redémarrerait dès le lendemain.

Correspondant LO

• Retraites à EDF

Salariés et assurés sociaux vont payer à la place d'EDF et du secteur privé

L'affaire de la « soulte » qu'EDF va devoir verser aux caisses de retraites fait grand bruit et alimente une campagne mensongère contre le personnel. Le record de mauvaise foi en la matière semble être un article du Parisien titré « Les clients payeront pour garantir les retraites des agents ».

La « soulte » dont il est question découle directement du nouveau régime de retraites des électriciens et gaziers, lequel vient de l'accord passé, fin 2000, entre certains syndicats et la direction et baptisé « relevé de conclusions ». À la suite d'un référendum, au début de 2003, le personnel avait rejeté cet accord et la CGT, qui jusque-là défendait le texte, ne l'avait alors pas signé. C'est ce « relevé » qui entre en application.

Jusqu'alors il n'existait pas de caisse de retraites. EDF et GDF payaient les pensions des retraités (en plus des cotisations de 7,85 % que versent les agents), tout comme les salaires, sur son compte d'exploitation. C'était une situation difficile à accepter pour les capitalistes qui souhaitent investir dans EDF et GDF. Il a donc été décidé de sortir les retraites des comptes d'EDF et GDF et de créer une caisse spéciale « adossée » (c'est le terme officiel) à la caisse vieillesse. Et pour solde de tous comptes, EDF et GDF devront payer une « soulte » à la Caisse vieillesse d'une part, et aux caisses complémentaires d'autre part. Le but, c'est de débarrasser

EDF et GDF du « fardeau des retraites », ou plus exactement d'en débarrasser les futurs actionnaires.

Seulement le montant de la « soulte » proposé à la CNAV, la Caisse vieillesse, est insuffisant, selon la directrice de ladite caisse. EDF serait prête à verser 6,9 milliards d'euros, et irait peut-être même jusqu'à 7,5 milliards, alors que la CNAV réclame 9,1 milliards, faute de quoi la Caisse vieillesse pourrait connaître un déficit de 400 millions par an, à l'horizon de vingt-cinq ans. Pour apprécier le montant de ces sommes, il faut savoir

qu'actuellement le paiement des pensions de retraites coûte à EDF environ deux milliards d'euros par an. Autrement dit EDF verserait d'un coup trois fois à trois fois et demie le montant annuel des pensions pour être débarrassée du problème. Et elle ne payerait cette « soulte » que de manière échelonnée... sur vingt ans !

Il est vrai qu'il reste encore une autre « soulte » à verser aux caisses complémentaires qui pourrait être aussi, voire plus, importante. Mais de toute façon EDF – et GDF bien entendu – vont faire de belles économies. Au lieu de payer, comme actuellement, 54 % des salaires sous forme de pensions, les cotisations deviendraient les mêmes que dans le privé. De ce fait la « soulte » sera donc vite rem-

boursée, peut-être même avant qu'elle ne soit finie de payer par EDF !

Alors qui payera ? Tout d'abord les salariés d'EDF et GDF, dont le montant des cotisations retraite va augmenter de 4 % dès le 1^{er} janvier 2005. Il est vrai que la direction avait annoncé que cette hausse serait compensée par une augmentation équivalente des salaires. Des discussions salariales sont justement en cours entre la direction et les syndicats. Et c'est dans le cadre de la nouvelle grille salariale que va être intégrée cette compensation. Ce qui revient à dire qu'il n'y aura aucune autre augmentation de salaires, jusqu'à ce qu'on atteigne ces 4 %, et qu'en définitive les agents n'y gagneront rien d'autre que les augmentations qu'au fil des années

ils auraient fini par avoir de toute façon.

Au moment de la discussion sur le « relevé de conclusions » la direction et les syndicats (CGT incluse) expliquaient qu'il s'agissait de « garantir le financement des retraites à long terme ». On constate que la CNAV se refuse à garantir quoi que ce soit. Et qu'en sera-t-il pour les caisses complémentaires ?

Le Parisien dénonce une situation où une taxe sera prélevée sur le transport du gaz et de l'électricité. Quand on parle de transport il s'agit, pour l'électricité, de la haute tension. Ce seront donc en principe les gros utilisateurs qui seront mis à contribution. Cela entraînera-t-il une augmentation du prix de l'électricité et du gaz ? Personne, pour le moment, ne peut le dire, excepté « un expert » (on n'en sait pas plus) du *Parisien*...

Mais si les journalistes et politiciens trouvent que la facture est trop lourde, rappelons-leur que le personnel d'EDF et GDF, lui, n'avait rien demandé ! Il avait même voté contre le texte qu'on est en train d'appliquer.

Alors, chiche, on revient à la situation d'avant : pas de taxe, pas de « soulte », et EDF et GDF continuent à payer les retraites, ce qu'elles ont d'ailleurs amplement les moyens de faire !

Correspondant LO

La responsabilité patronale de la CGT-EDF

Dans cette affaire de « soulte », la direction de la CGT d'EDF est intervenue par un communiqué dont nous citons une partie de la conclusion : « Pour la CGT les choses sont claires. Les intérêts des salariés du régime général doivent être préservés. Mais à l'inverse, il apparaîtra difficile de demander un effort substantiellement plus impor-

tant aux deux grandes entreprises de service public de l'énergie sans hypothéquer leur devenir ».

En effet, les choses sont claires : la CGT ne veut pas que l'on demande à EDF et à GDF une « soulte » trop importante. Les directions de ces « deux grandes entreprises » et surtout leurs futurs actionnaires peuvent

donc dire merci à la CGT.

Celle-ci n'avait pas signé le « relevé de conclusions » sur les retraites, quand elle s'était rendu compte que les salariés y étaient majoritairement opposés. Mais sa direction n'a pas changé d'avis. Elle se préoccupe toujours davantage de la bonne santé supposée des entreprises que du sort des salariés.

• Connex Nancy

Le responsable du syndicat CGT licencié

C'est mercredi 6 octobre, alors qu'il était au volant de son bus, que Jean-Louis Bourgatte a reçu sa lettre de licenciement des mains d'un huissier. Quelques jours auparavant, de Robien, le ministre des Transports, avait fourni à la direction de la Connex, la société privée qui exploite les transports en commun de l'agglomération nancéenne, l'autorisation de licenciement qu'elle lui demandait. Il allait ainsi contre l'avis du Comité d'entreprise et contre celui de l'inspectrice du travail ainsi que du directeur régional de l'Inspection du travail

et des transports.

Pour justifier le licenciement de Jean-Louis Bourgatte, qui est délégué syndical CGT et secrétaire du CE, et travaille dans l'entreprise depuis 1977, la Connex invoque des injures. Les propos vifs qui ont été échangés au cours d'une réunion de CE ne sont bien sûr qu'un prétexte, la direction n'ayant aucun reproche à lui faire sur son travail. En se débarrassant de lui, elle veut frapper le syndicat CGT, qui est majoritaire à 74 %, parce qu'il lui a toujours résisté. Il a mené de nombreux combats, dont une grève en 1998

pour la réduction du temps de travail qui a duré 14 jours.

Au moment où le tram de Nancy défrayait la chronique par ses accidents à répétition, alors que la direction de la Connex n'avait pas hésité à accuser les chauffeurs, la CGT posait le problème de la sécurité ; les enquêtes qui ont suivi lui ont donné raison et le tram est maintenant obligé de rouler à moins de 10 kilomètres à l'heure dans certains virages pour éviter le déraillement !

Le syndicat entendait défendre aussi les intérêts des usagers et des contribuables. Et la Connex, filiale de Veolia

(l'ex-Vivendi), ne lui pardonne pas d'avoir dénoncé publiquement l'emprise du groupe Vivendi sur la plupart des services de l'agglomération nancéenne et de s'être adressé à la population pour dénoncer l'attribution du marché du transport urbain à la Connex et les conditions particulièrement avantageuses accordées à l'entreprise privée. Cela vaut à J-L Bourgatte et à deux de ses camarades de passer devant le tribunal correctionnel le 18 octobre, alors que la Chambre régionale des comptes a, elle-même, épinglé la Communauté urbaine pour l'opacité de ses relations avec la société

privée de transports.

En voulant faire taire un militant syndical, c'est à l'ensemble des salariés de l'entreprise que le patron veut imposer le silence.

Le lendemain du licenciement, sans aucun préavis de grève, plus de 70 % des chauffeurs ont tenu à manifester leur soutien à leur camarade en ne prenant pas le travail. D'autres actions vont être organisées dans les jours qui viennent. Il est bien évident que ce qui se passe à la Connex déborde largement le cadre de l'entreprise et concerne tous les salariés.

Correspondant local

• CHU – Clermont-Ferrand

Grève contre l'insuffisance des effectifs

Depuis fin septembre, un des établissements du Centre Hospitalo-Universitaire (CHU), l'Hôpital Nord, est en grève illimitée.

Le mouvement est parti du service de rééducation où plusieurs absences non remplacées d'infirmiers et d'aides-soignants avaient engendré une situation invivable.

L'Hôpital Nord comporte essentiellement des services de gériatrie et de soins palliatifs et est depuis toujours le « parent pauvre » du CHU déjà bien mal loti, comme tous les services hospitaliers. Selon la direction elle-même, il manque 38 infirmiers et aides-soignants pour cet établissement.

Dès la deuxième assemblée générale du service, des personnels de long séjour, jour et nuit, sont venus faire part de leur ras-le-bol et de leur écœurement devant leurs conditions de travail : rappel sur les jours de repos, congés déplacés, des nuits infernales à deux pour soixante-dix patients.

Dans certains services, les aides-soignantes ont calculé qu'elles ont huit minutes pour faire une chambre : le lit et la toilette du patient, et cinq minutes par personne pour les aider à prendre leur repas !

La grève a été votée à l'unanimité, mais concrètement, comme c'est le plus souvent le cas dans les hôpitaux, tout le

monde se retrouve réquisitionné pour assurer le service. D'ailleurs, même en assignant l'ensemble du personnel, dans certains services on est encore en dessous du minimum

Actuellement, les différents rendez-vous avec les directeurs et élus locaux n'ont apporté que des promesses, quelques petits remplacements ponctuels, et... huit lits fermés. Des lits fermés alors qu'on nous demande d'accepter de travailler un jour férié par « *solidarité avec les personnes âgées* » !

Le directeur général, qui avait jusque-là toujours refusé de recevoir les grévistes, a cependant dû se déplacer à l'Hôpital Nord devant l'extension du mouvement. Depuis quelques jours, des préavis de grève se multiplient dans d'autres services du CHU pour les mêmes raisons de manque d'effectifs, et lors de l'assemblée générale du 7 octobre, il a été question d'aller diffuser des tracts sur la grève dans les autres établissements du CHU

(Gabriel-Montpied et Hôtel-Dieu).

Les médias ont fait état du mouvement les premiers jours, mais étaient absents à l'AG du 7 octobre. Il faut dire que ce jour-là l'actualité régionale était très chargée : le maire et le directeur général de l'hôpital s'offraient quatre pages centrales en couleur dans le journal *La Montagne* pour faire la publicité du futur hôpital Estaing prévu en... 2008. Et d'ailleurs le lendemain, chaque hospitalier recevait dans sa boîte à lettres un exemplaire dudit journal « *N° offert par le CHU de Clermont-Ferrand* ».

C'est tout un symbole : on a besoin de personnel supplémentaire, la direction nous envoie... du papier ! En attendant, la colère du personnel de l'Hôpital Nord se maintient. Il a été décidé de prolonger la grève, et une nouvelle assemblée générale était prévue le jeudi 14 octobre.

Correspondant LO



Grève, en fin 2000, sur les effectifs.

• Dinan (Côtes-d'Armor)

Le démantèlement de l'hôpital public en marche

L'application du plan « *Hôpital 2007* », préparé par Mattei, le prédécesseur de Douste-Blazy, qui prévoit, entre autres, la suppression de 80 000 emplois dans les hôpitaux, devrait se traduire à Dinan par la disparition de la Chirurgie d'abord, puis probablement ensuite de la Radiologie à l'hôpital public.

Sous prétexte de fusion entre l'hôpital et la polyclinique – privée – envisagée pour le 1^{er} janvier 2009, le projet défendu par la directrice de l'ARH et appelé pompeusement « *Pôle de santé du pays de Rance* » prévoit dans un premier temps l'intégration du service de chirurgie dans la polyclinique. Avec, à la clé, une somme de 18,2 millions d'euros allouée à cette dernière pour la construction d'un bâtiment neuf.

Le conseil d'administration de l'hôpital (où, entre parenthèses, cinq membres représentent paraît-il les usagers, mais dont on ne sait trop à quel titre ils siègent), réuni le vendredi 1^{er} octobre, a émis par 13 voix contre 7 un vote favorable au « protocole

d'accord » malgré l'hostilité de la majorité du personnel soignant de l'hôpital, médecins compris.

À l'appel du Comité de défense et des syndicats CGT et FO de l'hôpital, 250 personnes étaient également présentes devant l'établissement pour manifester leur hostilité à cette entreprise de dépeçage de l'hôpital. La sortie de la réunion a été un peu houleuse, en particulier pour R. Benoit, le maire (UMP) de Dinan, et son compère J. Gaubert, le député et conseiller général (PS), tous deux favorables à ce projet, unis sous les huées.

Mais pour peu que la population, qui pour le moment ne s'est pas réellement manifestée, réagisse à l'annonce du vote émis par le conseil d'administration, et s'engage, avec le personnel de l'hôpital, à se mettre en travers de ce projet, il n'est pas dit que ce mauvais coup porté contre le service de santé public aboutisse, même si l'affaire semble mal engagée aujourd'hui. Car nul doute que c'est en se mobilisant massivement qu'il sera possible de faire reculer l'administration.

Correspondant local

• P&O Ferries (Calais)

1 550 emplois supprimés sur le Transmanche

La compagnie maritime P&O Ferries qui exploite des liaisons maritimes, entre autres entre la Grande-Bretagne et la France, fait partie d'un des plus grands groupes maritimes au monde : la Peninsular and Oriental (P&O) qui descend en droite ligne de la vieille Compagnie des Indes Britanniques.

Dirigée par Lord Sterling, un vieux conservateur, anobli par la reine, proche de Margaret Thatcher, P&O se porte bien, merci, des bénéfices énormes sont dégagés tous les ans, mais les actionnaires réclament des taux de profits toujours plus élevés.

Le 28 septembre, P&O Ferries a donc annoncé aux salariés de l'entreprise la mise en œuvre du 5^e plan de « restructuration » en deux ans et demi. En fait, les « restructurations » ne sont que des successions de fermeture de lignes maritimes et de licenciements.

Cette fois-ci, la compagnie veut fermer quatre lignes sur treize : deux au départ de Cherbourg, une au départ du Havre et une au départ de Caen, se débarrasser de 8 navires sur 31 et veut licencier 1 200 salariés, des marins, des sédentaires, des Britanniques et des Français, sur un total de 6 130.

La justification avancée par la direction est la concurrence des compagnies aériennes à bas

prix (« low cost ») entre la Grande-Bretagne et le continent. Mais en fait, tous les échanges touristiques et commerciaux sont en constante augmentation. Ainsi, le nombre total de passagers entre le Royaume-Uni et le continent a crû de 144 millions en 1999 à 157 millions en 2003 (+ 9 %). Et les profits de la compagnie aussi ! Les profits opérationnels du groupe P&O sur les activités qui n'ont pas été abandonnées sont passés de 39 millions de livres au premier semestre 2003 à 113 millions de livres au premier semestre 2004 (+ 288 %...).

Bien sûr, la compagnie annonce des pertes financières dans la branche ferries, mais les pertes apparaissent dans les

comptes à la suite d'un artifice : à chaque fois, les coûts de la précédente restructuration viennent plomber les comptes et justifier la suivante...

La dernière fois, au printemps 2004, il y a à peine trois mois, les licenciements étaient justifiés par une baisse du bénéfice qui correspondait aux provisions que la direction avaient faites en prévision du plan de licenciement. Cette fois-ci, la compagnie a prévu 60 millions de livres pour financer les licenciements et les fermetures de lignes. Eh bien, on peut être sûr que, dans six mois, on va nous justifier de nouveaux licenciements par des pertes financières !

En fait, les requins qui encaissent les profits ont simplement décidé d'augmenter

encore le taux de rentabilité de leurs capitaux. Il leur importe peu que des salariés soient licenciés, que des villes comme Cherbourg s'enfoncent encore plus dans le chômage et la crise et que le transport de voyageurs et de marchandises soit dégradé.

Pendant ce temps, la direction de P&O ne manque pas de faire savoir aux actionnaires que cette énième restructuration n'affecterait nullement sa capacité à verser des dividendes. À l'annonce de ce nouveau plan de casse, l'action P&O a bondi de 2,47 livres le 27 septembre 2004 à 2,66 livres le 29 (+ 7,7 %) ! Reçu 5 sur 5 !

Correspondant local

• Auchan et Leclerc

Licenciements de caissières

Les voleurs, ce sont les patrons

La direction d'Auchan s'est sentie obligée de réintégrer sept caissières sur les vingt-neuf qu'elle avait licenciées dans plusieurs de ses magasins du Sud-Ouest. La « faute grave » qu'elle invoquait était d'avoir utilisé des bons d'achat abandonnés ou offerts par certains clients n'ayant pas l'intention de les utiliser. En l'occurrence, elles n'avaient rien « volé » puisque ces bons de réduction étaient intégrés dans les calculs d'Auchan, ou du producteur de la marchandise.

Les employées ont eu beau protester de leur bonne foi, démontrer qu'elles ne cherchaient nullement à se cacher puisqu'elles avaient effectué les achats en question avec leur carte Auchan, qu'elles avaient remboursé ces sommes dérisoires, rien n'y a fait. Elles ont été accompagnées à la porte du magasin comme des voleuses et menacées d'une plainte.

Ce genre de pratique n'a rien d'inhabituel dans la grande distribution, comme c'est habituel dans bien des entreprises. Et si l'affaire n'en est pas restée là, c'est uniquement parce que cela a fait du bruit. Des syndicalistes ont fait signer à la porte des magasins des pétitions de soutien aux employées licenciées, recueillant de multiples témoignages de sympathie des clients qui sont bien placés pour constater les conditions de travail des caissières.

Finalement ce scandale a réussi à assurer une publicité (mauvaise) aux promoteurs de « la vie aux champs » ! Le secrétaire général du groupe a dû se résoudre à se rendre sur place,

s'est donné une semaine pour examiner ce qui était clair comme eau de roche dès le début, et a finalement déclaré que « certaines décisions prises par des magasins de la région bordelaise étaient disproportionnées » et qu'il décidait « d'en revoir une partie ». Sept employées en CDI ou en contrat de qualification seront réintégrées. Mais là s'arrête « l'esprit d'ouverture », à motivation purement publicitaire, dont s'est prévalu la direction générale. Pour le reste, rien. Quatre caissières en CDD percevront simplement leurs salaires et des indemnités restantes. Pour les autres, il a juste été question de revoir la qualification du licenciement, c'est-à-dire de revenir sur l'accusation de « faute grave », ce qui leur permettrait de toucher des indemnités de licenciement. Mais même là-dessus rien n'est acquis, puisque ce dirigeant d'Auchan s'obstine à parler du « vol caractérisé » dont se seraient rendues coupables les caissières.

Pourtant, s'il y a des voleurs

caractérisés dans la grande distribution ou ailleurs, ce sont uniquement les patrons des grandes surfaces, qui bâtissent des fortunes parmi les premières de France sur l'exploitation de leurs employés. Et pas seulement chez Auchan. Les mêmes méthodes ont cours chez d'autres. Ainsi apprend-on que cinq caissières du centre Leclerc de Tonnerre, dans l'Yonne, ont été licenciées pour un motif similaire.

Les trois quarts des embauches dans ce secteur se font en CDD, et le personnel n'arrête pas de tourner. Outre la précarité, le

temps partiel imposé et le salaire dérisoire qui va avec sont la règle. Ainsi chez Auchan à Bordeaux, l'horaire minimum garanti n'est que de 28 heures, après être resté longtemps à 25 h. Les salaires vont de 700 à 960 euros, suivant le nombre d'heures supplémentaires que

la direction daigne accorder au-delà de ce minimum. Cela donne une amplitude de travail qui peut varier de 4 à 10 h de travail par jour, le magasin devant tourner de 8 h 30 à 22 h

cela permet toutes les pressions de l'encadrement qui en veut toujours plus, reprochant aux caissières les files d'attente trop longues alors même qu'une partie des caisses restent fer-



avec le minimum de personnel. Et il y a certainement encore pire en la matière.

Dans les grandes surfaces, l'incertitude règne pour les employés, non seulement sur leur avenir en fin de contrat mais aussi en ce qui concerne leurs horaires au jour le jour. Et

mées pour économiser le personnel.

Les milliardaires de la distribution considèrent leur personnel comme les seigneurs considéraient leurs serfs : corvéables, taillables et souvent jetables !

Daniel MESCLA

• Renault Véhicules Industriels Vénissieux - Saint-Priest (Banlieue lyonnaise)

Welcome chez Meritor !

Depuis lundi 4 octobre, une partie des usines Renault Véhicules Industriels (RVI) est passée sous le contrôle du groupe américain ArvinMeritor.

Après avoir vendu à Iveco l'usine d'Annonay, qui fabriquait les cars et bus, Renault avait vendu le reste de RVI (fabrication des camions et véhicules militaires) à Volvo. C'est donc Volvo qui vient de passer deux accords avec ArvinMeritor, qui détient désormais à 51 % l'usine Ponts et Essieux de Saint-Priest (509 salariés) et la fonderie de Vénissieux (181 salariés).

Les pourparlers duraient déjà depuis un moment. Les actionnaires ont entériné la

cession lundi 4 octobre, après que la Commission européenne eut donné son feu vert. Les nouveaux directeurs de l'usine Ponts, venus des États-Unis, qui depuis le retour des congés étaient déjà discrètement dans la place, se sont présentés officiellement mercredi 6. L'ensemble des salariés, y compris intérimaires, a été convoqué à plusieurs assemblées à la cantine, où les directeurs ont fait leur show, par traducteur interposé.

Des ouvriers, qui sont depuis plus de trente ans dans l'usine et qui ont toujours fabriqué des ponts, ont entendu avec surprise les nouveaux venus leur dire : « Bien-

venue chez nous » ! et leur expliquer qu'ils « adoraient » les ponts, et que les ponts, c'est leur métier. Il faut dire qu'ArvinMeritor est numéro 1 de la fabrication des ponts en Amérique du Nord et désormais aussi en Europe pour les poids lourds.

Les salariés sont inquiets sur l'avenir car la convention d'entreprise va être renégociée, et ils ont peur que les avantages maison soient remis en cause, bien que la direction, dans ses courriers, se veuille rassurante. De même pour les emplois aux Ponts car l'accord n'est que pour trois ans, et on ne sait pas ce qui se passera après.

Déjà on sait qu'une bonne

partie de l'usinage va disparaître et serait compensée par du montage, et beaucoup de travailleurs pas jeunes craignent d'avoir un travail plus pénible. Les nouveaux dirigeants ont annoncé vouloir tripler la production d'ici à 2009, mais ce ne sera pas le même travail, et ils ne disent pas s'ils comptent embaucher. Il y a actuellement 200 intérimaires, et on leur a fait savoir qu'il serait souhaitable, à l'avenir, qu'ils passent par Manpower, qui deviendrait le fournisseur quasi exclusif d'intérimaires.

Un mauvais coup est tombé quand la direction de RVI a annoncé aux syndicats qu'elle envisageait de prolonger les

départs en préretraites dans le cadre du Casa... mais que cela ne concerne, bien sûr, que ceux qui sont restés RVI ! Pour les travailleurs de la Fonderie, qui ont toujours eu un travail particulièrement dur, et dont beaucoup sont fatigués, cette annonce le lendemain de la vente a été prise comme une provocation.

Jusque-là, les ouvriers n'ont pas vraiment essayé de s'opposer à la vente, car cela leur semblait perdu d'avance. Mais si la nouvelle direction voulait remettre en cause des acquis, elle pourrait avoir affaire à leur réaction.

Correspondant LO

• SNCF - Rennes

Une réaction salubre

Il y a près de quatre ans, plusieurs jeunes ont été embauchés au dépôt SNCF de Rennes pour être formés comme conducteurs de trains. Ils devaient être titularisés ensuite sur place. La direction leur a demandé de travailler d'abord deux ans au service logistique, mais ils y sont toujours car elle a refusé dans un premier temps de les remplacer et de les former comme conducteurs.

Récemment, elle a décidé de leur proposer une mutation pour plusieurs années sur Paris, s'ils voulaient devenir conducteurs ! Sous prétexte qu'ils sont jeunes et qu'ils peuvent bien être « mobiles », elle veut leur imposer d'aller en région parisienne car il manque des conducteurs là-bas. Elle se moque éperdument des contrats signés à l'embauche et de la vie de famille de ces travailleurs.

Il y a des restructurations dans tous les secteurs de la SNCF, dans le but de faire des économies. La direction en profite pour imposer la « mobilité »

en encourageant les mutations ou en les imposant. Ces nouveaux embauchés du dépôt de Rennes en font les frais, comme bien d'autres. Pourtant, on aurait bien besoin d'eux ici : les journées de plus de dix heures sont monnaie courante, nos horaires sont sans cesse modifiés et la direction nous demande continuellement des efforts. De plus, il y a de nombreux départs en retraite dans les prochains mois. Il y a donc du travail !

C'est ce que nous sommes allés dire à la direction, lors du rassemblement organisé par la CGT le lundi 27 septembre, où nous étions une cinquantaine. Face au mépris du directeur du dépôt nous expliquant que nous devrions déjà être heureux d'être embauchés, qu'il nous faudra aller là où la direction veut nous envoyer... nous avons décidé de faire grève le 6 octobre.

Malgré les pressions de la direction (convocation individuelle, coup de téléphone à

domicile...) la grève a été suivie par près de 70 % des agents de conduite et des collègues du service logistique.

Le mécontentement est tel que les conducteurs de Brest, Quimper, Saint-Brieuc et Auray ont fait grève eux aussi.

La direction croyait sans doute que nous allions tout accepter sans réagir. Eh bien, elle s'est trompée et même si nous n'avons pas encore obtenu satisfaction, nous sommes décidés à ne pas céder. C'est pourquoi en assemblée générale, où nous étions environ 70, nous avons décidé de recommencer le 15 octobre, à moins que la direction cède à nos revendications avant.

Pour beaucoup cette journée du 6 octobre a permis de retrouver le moral. Et nous sommes fiers d'avoir réussi cette grève où l'ambiance était fraternelle autour du barbecue.

Correspondant LO

• SNCF Gare de Paris-Austerlitz

La sécurité incendie en cause

Le 7 juillet dernier, à la demande de la direction SNCF, la Commission départementale de sécurité incendie a procédé à l'inspection approfondie de la gare d'Austerlitz. La SNCF souhaitait qu'elle examine uniquement la partie Grandes Lignes, où elle veut aménager un nouvel espace de vente. Mais la Commission a également visité la gare souterraine banlieue et cela a eu pour conséquence un avis de la préfecture signalant la « non-conformité des installations, sans interdire l'exploitation de la gare », accompagné « d'une mise en demeure » de mettre en conformité. Une nouvelle visite de la Commission devrait avoir lieu ce mois-ci. Or, depuis juillet, la direction n'a à peu près rien fait et surtout se refuse à informer correctement syndicats et cheminots.

En août, lors d'une réunion des délégués du personnel, la direction de la gare a évoqué l'affaire, sans plus. Puis, lors d'une réunion des secrétaires de CHS-CT qui demandaient la communication du rapport officiel, la direction a refusé, déclarant que la préfecture l'avait classé « confidentiel ».

Pour tenter de rassurer les cheminots et de couper court à la dénonciation de la situation par les syndicats, le directeur de la gare a fait une information

discrète au personnel expliquant entre autres que « la sécurité incendie en gare de Paris-Austerlitz n'est pas en cause » car « l'avis préfectoral ne porte que sur les aspects généraux régissant les établissements recevant du public et en aucun cas sur la conformité des locaux de service ».

Mi-septembre, le directeur de la gare remettait aux organisations syndicales un « plan d'actions » constatant des faits inquiétants : pas de message préenregistré pour l'évacuation des gares aérienne et souterraine ; temps de latence entre la demande de diffusion de l'alarme et la diffusion du message parlé dépassant les dix minutes ; absence de désenfumage mécanique de la gare souterraine ; absence de personnel en permanence devant les équipements d'alarme ; etc. En conséquence, des travaux étaient annoncés, devant se terminer fin janvier 2005, dont jusqu'à présent nous n'avons pas vu l'ombre d'un commencement... En même temps, la direction soulignait que son plan d'actions ne concernait pas les locaux de travail des cheminots (guichetiers, contrôleurs, conducteurs de la ligne C du RER) ni ceux des entreprises privées de nettoyage, mais refusait toujours de communiquer aux membres des CHS-CT et

aux syndicats le contenu du rapport « confidentiel ».

Devant ce refus persistant, des droits d'alerte (procédures permettant d'arrêter le travail compte tenu du non-respect des conditions de sécurité) furent déposés pour les cheminots des guichets, les contrôleurs et les conducteurs. Les CHS-CT ont eux-mêmes effectué deux enquêtes dans les locaux de service. Elles ont mis en évidence qu'aucune issue de secours n'existait au-delà des tourniquets de contrôle des billets, que le passage en bout des quais de la ligne C du RER, pouvant constituer une issue de secours, était encombré d'un tas d'armoires et autres déchets, que les bouches incendie n'étaient pas alimentées en eau, qu'il n'y avait pas de PC incendie en gare d'Austerlitz, etc. À tous ces problèmes, la SNCF a répondu qu'elle respectait les normes en vigueur !

Comme le soulignent des cheminots, cette situation existe depuis la construction de la gare souterraine. Mais ce n'est pas une raison pour que cela continue et pour que la négligence de la direction fasse courir le risque, aux cheminots comme aux usagers, d'une véritable catastrophe en cas d'incendie.

Correspondant LO



La vie duraille

Extraits de bulletins Lutte Ouvrière SNCF

Un contrôleur à quai

Un train est parti de Caen sans contrôleur. D'après la direction c'était paraît-il impossible que cela puisse arriver. Maintenant elle cherche des raisons : c'est l'informatique, c'est le mécanicien ou le chef de service...

Juste avant les vacances la direction a supprimé une

fonction, celle du « Service achevé ». Cela consistait à faire signe au mécanicien que la sécurité était appliquée et qu'il pouvait partir.

Maintenant qu'il n'y a plus ce geste, la preuve est faite qu'il peut partir... sans contrôleur.

Quant à la sécurité...

Rouen-Sotteville

La misogynie fait des ravages chez certains chefs. À l'escale ils menacent des collègues de la consigne de supprimer leur poste parce qu'elles abusent des congés maternité !

À Eurostar, un des dirigeants locaux a déclaré lors d'un briefing de matinée,

qu'au lieu de distribuer les consignes ils allaient distribuer des préservatifs parce qu'il y a trop de femmes enceintes.

Le préservatif ? Les mères de ces beaufs ont sûrement regretté de ne pas les avoir utilisés.

Paris-Nord

Obligés à faire du X

À Eurostar, la direction a décidé de nous faire passer par le rayon X, non seulement à la prise mais aussi à la fin des services. Par contre, pour les sorties intermédiaires, d'après elle, ce n'est pas nécessaire.

En voilà une bien bonne ! Si c'est pour assurer la sécurité du

site, à quoi sert de nous contrôler à la sortie ? Et pourquoi pas pendant les sorties intermédiaires ? En fait, cela ressemble plus à un moyen de noter nos prises et fins de service.

Pour nous cliquer, la direction en connaît un rayon.

Paris-Nord

Non aux sanctions

Sous prétexte que quelques victuailles ont disparu de rames TGV en Gare de Lyon, la direction menace de sanctions sept camarades, dont deux seraient même menacés de licenciement.

C'est inadmissible ! Et il faut se rappeler le scandale des ententes entre de hauts cadres SNCF et des entrepri-

ses du BTP sur les chantiers TGV-Nord. Cela avait coûté – officiellement – plus de 14 millions d'euros à la SNCF. Mais en juillet 2002, tous avaient été condamnés... avec sursis : c'est-à-dire en fait acquittés.

Alors, aujourd'hui, pas touche à nos camarades.

Ateliers TGV Sud-Est

De mauvaises habitudes à ne pas prendre

Si nous savons que la manœuvre est appelée à disparaître avec l'arrivée du TGV-Est en 2007, d'ici là elle reste indispensable et le nombre d'agents pour l'effectuer aussi.

Mais la direction veut supprimer trois postes en

novembre, pour, dit-elle sans rire « vous habituer à être moins nombreux ».

Voilà une habitude dont nous nous passons fort bien et ce d'autant plus que la charge de travail, elle, reste la même jusqu'en 2007.

Paris-Est

• France Télécom Transpac (Rennes)

Le mécontentement transparait

Transpac est une filiale de France Télécom, spécialisée dans la fourniture de services de transmission de données informatiques, dont une grande partie des grosses entreprises du pays sont les clientes. Implantée dans toute la France, elle regroupe à Rennes environ 550 personnes, assistantes de saisie, techniciens ou ingénieurs, fonctionnaires ou de droit privé, qui travaillent en relation avec les clients.

Cette entreprise, florissante, a été longtemps considérée par

bien des salariés comme un exemple en matière de conditions de travail et d'acquis sociaux. Mais depuis quelques années, de restructurations en restructurations, les patrons de Transpac ont cherché à économiser en supprimant des effectifs et en rognant sur les salaires.

Depuis quelques mois, les salariés sont inquiets du projet de réintégration de Transpac dans France Télécom, qui doit avoir lieu début 2005. Ils savent bien que l'objectif est de réaliser des économies, et que les patrons de Transpac et France Télécom veulent en profiter, sous prétexte « d'harmonisation », pour revoir

à la baisse leurs conditions de travail.

À Rennes, la direction, à force de flicage, de pressions individuelles, de mépris envers le personnel, a fini par mettre le feu aux poudres.

Dès le jeudi 30 septembre, nous nous sommes donc retrouvés à 150 pour une assemblée générale qui a décidé d'un débrayage immédiat de deux heures. Une soixantaine de salariés en ont profité pour faire un tour des bureaux, une première pour beaucoup d'entre eux, qui ont ainsi pu discuter avec des collègues avec qui ils travaillent depuis des années parfois, par le biais du réseau, sans s'être jamais vus ! Ce défilé a changé l'atmosphère feutrée de certains bureaux, les discussions allant bon train, chacun réalisant que les problèmes sont les mêmes partout.

Vendredi 1^{er} octobre, environ 250 salariés décidaient la grève pour le mardi suivant, entraînant avec eux les organisations syndicales CGT, CFDT et SUD qui, elles, militaient pour une mobili-

sation nationale le vendredi 8 octobre. Cette fois encore, nous avons décidé de rendre visite aux collègues restés au travail, ce qui nous a donné l'occasion de voir tous les grands chefs s'activer fébrilement pour répondre aux appels des clients à notre place !

La grève du vendredi 8 octobre a été très largement suivie dans tous les établissements en France. Elle s'est poursuivie avec la même mobilisation le lundi 11 octobre et a été reconduite le mardi 12 par 200 salariés rennais qui, en assemblée générale, n'ont pas voulu suivre l'appel à la reprise défendu par les organisations syndicales.

Ce mouvement de contestation est une surprise pour la direction, jusque-là habituée à être suivie sans protestation. Les salariés ont repris le travail mercredi 13 octobre, en ayant conscience que ce conflit a contribué à changer l'ambiance générale, en rapprochant les travailleurs entre eux et en montrant qu'il est possible de relever la tête.

Correspondant LO

• La Poste Paris 18^e

Suppressions d'emplois et service réduit pour les usagers

Le 25 octobre prochain, il n'y aura plus dans le 18^e arrondissement de Paris qu'une seule tournée pour distribuer le courrier au lieu de deux. Cette réorganisation est semblable aux réorganisations mises en place par La Poste dans l'ensemble des arrondissements parisiens. Il s'agit, en diminuant les effectifs, de baisser sensiblement la masse des salaires et des charges versés, donc d'augmenter la rentabilité du service. Pour le 18^e arrondissement, 36 suppressions d'emplois sont programmées.

Que cela se fasse aux dépens des facteurs, moins nombreux, qui devront distribuer le même volume de courrier, sinon plus, n'est pas pour émouvoir la direction. Pas plus qu'elle ne s'émeut de la dégradation de la qualité des services rendus aux usagers. Il est courant que sept à huit tournées, voire plus, ne puissent être assurées plusieurs jours par mois faute de personnel. Des lettres recommandées peuvent rester jusqu'à quatre jours en attente. Les choses ne peuvent pas s'améliorer en diminuant le nombre de tournées et de facteurs.

Le relevage des boîtes aux lettres ne va pas mieux. Ce service est en réorganisation quasi permanente. Le centre de tri La Chapelle a été rebaptisé Paris-Villette pour ne plus assurer qu'un « pré-tri » après le collectage du courrier et ainsi supprimer au passage un tiers de ses 180 emplois. Dorénavant, la levée se fait à 16 heures au lieu de 17 ou 18 heures ! En fin de semaine, une lettre postée passé

midi ne sera collectée que le lundi suivant à 16 heures. Elle a toutes les chances de parvenir à son destinataire le mercredi ou le jeudi.

Côté guichet, comme partout dans le pays, la mode est là aussi à la fermeture et à la diminution des effectifs. Pour qui fréquente les principaux bureaux des quartiers populaires de l'arrondissement, il faut s'armer de patience. Il est courant qu'un bureau équipé de quatre guichets en ait un perpétuellement fermé. L'attente peut atteindre trois quarts d'heure, voire une heure. Dans l'un de ces bureaux parmi les plus chargés, la suppression d'un emploi a été annoncée.

Pour la direction de La Poste, service public rime de moins en moins avec service du public.

Correspondant LO



Grève à Paris 18, en 2000.

• À La Poste de Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Où sont passées les 35 heures ?

À Montreuil, en Seine-Saint-Denis, en septembre, La Poste a restructuré le service de distribution du courrier.

Avec cette restructuration de la distribution, sept tournées ont disparu sur soixante-et-onze. Bien entendu, le volume de courrier, lui, n'a pas changé.

La direction en a profité pour chambouler en même temps le rythme hebdomadaire des cycles de travail des facteurs. Jusqu'ici, ceux-ci étaient en repos un samedi sur deux. Maintenant, ils travaillent quatre semaines six jours sur sept, suivies de trois jours de repos (lundi, mardi et mercredi). Puis ce sont de nouveau quatre semaines à six jours

suivies de jeudi, vendredi et samedi en repos. Il faut donc attendre deux mois pour avoir un week-end complet avec un samedi et dimanche.

Avec le rallongement des tournées, les facteurs ont bien du mal à terminer leur distribution dans le temps prévu. Des tournées qui se terminent après 15 heures ou 16 heures sont de plus en plus fréquentes et les heures supplémentaires ne sont pas payées, même si, en théorie, les facteurs sont toujours à 35 heures sur un cycle de huit semaines. Dans les faits, c'est un retour vers la semaine de 39 heures.

Le mécontentement monte chez l'ensemble des facteurs.

Correspondant local

Au service de qui La Poste ?

La Poste supprime un peu partout le samedi de repos sur deux dans les services de distribution du courrier.

Ce n'est pas pour mieux servir les usagers, mais pour satisfaire les entreprises qui envoient beaucoup de publicités et veulent que cette publicité soit distribuée aussi et même surtout le

samedi. Ces professionnels de la pub estiment en effet que leurs clients potentiels sont moins pressés que les autres jours de la semaine et qu'ils liront donc plus volontiers les prospectus publicitaires.

Et pour La Poste, c'est l'intérêt de ces entreprises qui passe avant !

Transports gratuits pourquoi pas !

Depuis novembre 2000, la loi de « sécurité quotidienne », dite LSQ, votée par la majorité de droite et les députés socialistes définit la « fraude habituelle » dans les transports en commun comme un délit passible d'une peine d'emprisonnement. Avec dix contraventions pour défaut de titre de transport dans l'année on est considéré comme un « fraudeur habituel ». Petit à petit mise en œuvre, cette loi permet désormais de traîner devant le tribunal correctionnel des fraudeurs récidivistes. Comparaient bien souvent des SDF, sans profession ni ressources, parfois des RMIstes ou des bénéficiaires de l'Allocation de solidarité (ASS).

Au cours de l'audience du mardi 5 octobre, sur six prévenus, un seul était présent. Sans emploi à l'époque des faits qui lui sont incriminés, il est à présent en CDD et gagne 950 euros par mois. Il s'engage à payer petit à petit. Le tribunal ajourne sa condamnation pour lui permettre de s'acquitter de sa dette. Les cinq autres absents à l'audience sont condamnés par défaut à un mois de prison avec sursis, 500 euros d'amende, 80 euros de frais de justice et un euro supplémentaire de dommages à la RATP. Ni le tribunal ni la RATP ne semblent s'inquiéter de savoir comment ils pourront verser de telles sommes. L'issue sera-t-elle la prison ferme ? Pour ces condamnés, c'est les enfoncer encore davantage. C'est carrément leur mettre la tête sous l'eau.

Des études répétées ont montré que le maintien du paiement des transports en commun par les usagers n'étaient pas beaucoup plus bénéficiaire que coûteux. Si on faisait l'économie de la confection, de la vente, de l'oblitération et du contrôle des titres de transport, cela permettrait d'ouvrir gratuitement à tous l'accès aux transports en commun. Quelques villes, de moyenne importance, pratiquent déjà les transports gratuits à la satisfaction générale. En cas de déficit, celui-ci pourrait à juste titre être épongé par les employeurs et les grandes surfaces commerciales, qui sont en fait de gros profiteurs des transports publics.

Alain VALLER

• Irak

Accords de cessez-le-feu ou manœuvres électorales ?

Quel crédit peut-on apporter à l'annonce faite par les autorités américaines d'un accord de cessez-le-feu à Sadr City, la banlieue-taudis chiïte de Bagdad, et de négociations avec la résistance sunnite qui seraient sur le point d'aboutir à Fallouja ? C'est d'autant plus difficile à dire que cette annonce tombe vraiment à pic pour le candidat-président Bush, à un moment où, d'après les sondages, son bail à la Maison-Blanche serait de plus en plus menacé.

Ce que l'on sait c'est que depuis un mois que les forces américaines se livrent à des « bombardements sélectifs » sur les deux villes, en évitant néanmoins tout affrontement direct, la résistance à l'occupation n'a pas donné de signes d'essoufflement. Bush espérait peut-être qu'avant les élections américaines du 2 novembre le drapeau américain flotterait sur les ruines de Sadr City ou de Fallouja sans avoir dû pour cela risquer un bain de sang, non seulement pour la population – ce dont il se moque – mais surtout pour les troupes américaines – ce qui lui pose un problème électoral. Eh bien, il en est pour ses frais !

En effet non seulement ces opérations punitives et meur-

trières ne semblent pas avoir affaibli la résistance armée dans ces villes, mais le chaos engendré dans tout le pays par l'invasion occidentale continue à s'étaler au grand jour de façon aussi spectaculaire que sanglante. Quoi qu'ils puissent dire à propos de prétendus « terroristes étrangers » opérant en Irak, les dirigeants américains ne peuvent guère cacher à leur opinion publique les attentats suicides, prises d'otages et autres décapitations qui s'y déroulent. Or pour toute une partie de cette opinion, ces actes apparaissent comme autant de preuves de la faillite de la politique guerrière de Bush en Irak. D'où la nécessité pour l'administration Bush de trouver quelque chose qu'elle

puisse présenter comme un « progrès », afin de compenser une partie de son discrédit.

Et effectivement, si l'on en juge par ce que rapportent les correspondants de presse sur le terrain, y compris les moins critiques par rapport à la politique américaine, les accords dont se vante Washington sont loin de faire autorité dans les rangs de la résistance.

À Fallouja par exemple, selon le correspondant de la BBC britannique, les autorités américaines auraient bien trouvé un notable local prêt à « négocier » avec elles au nom de la résistance, mais celui-ci ne représenterait qu'une minorité des groupes armés.

À Sadr City, selon le journal *Le Monde*, il y aurait bien eu accord, mais il ne ferait pas l'unanimité parmi les différentes factions de « l'armée du Mahdi », la milice du leader intégriste Moqtada Al-Sadr qui contrôle cette banlieue. Surtout, d'après le correspondant de l'agence britannique Reuters, le cessez-le-feu semble avant tout reposer sur

une « fenêtre de cinq jours », offerte par le commandement américain, durant laquelle les bombardements seraient suspendus tandis que la police irakienne paierait « 50 dollars pour chaque AK-47 ou munition pour lance-roquettes ou mortier » qui lui serait livré. Et ce journaliste de noter l'absence de candidats visibles au principal point de collecte malgré « le tas de lance-roquettes et mortiers rouillés, d'obus d'artillerie, mines anti-chars et fusils d'assaut » disposé là pour les besoins de la télévision, invitée à prendre toute la mesure de l'efficacité de la politique américaine.

En fait d'accord de cessez-le-feu bénéficiant de l'appui d'une partie significative de la résistance armée, tout semble indiquer plutôt une tentative des dirigeants américains de calmer le jeu et de gagner du temps en attendant l'échéance de l'élection présidentielle de novembre. Quitte à reprendre l'offensive ensuite quel qu'en soit le résultat, et de façon bien plus brutale, comme l'a laissé

entendre le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld en prédisant une augmentation « de la violence et des difficultés » avant les élections irakiennes, toujours officiellement prévues pour janvier prochain.

D'ailleurs, le jour même où Rumsfeld faisait cette déclaration à Bagdad et où était annoncé le « cessez-le-feu » à Sadr City, trois attentats visaient les forces américaines, suivis de deux autres le lendemain. Au total, ces attentats auront fait 45 morts, dont quatre soldats américains, et au moins 150 blessés, dont cinq marines. À quoi viennent s'ajouter les 135 Irakiens morts lors d'affrontements avec les troupes américaines près de Ramadi, quelques jours auparavant.

Ce n'était là qu'une semaine ordinaire pour l'ordre sanglant imposé par l'impérialisme en Irak. Et ce ne sont pas les effets d'annonce de la Maison-Blanche qui y changeront quoi que ce soit.

François ROULEAU

• Israël - Palestine

À Gaza, l'horreur au quotidien

Depuis plus de deux semaines, l'armée israélienne mène une offensive meurtrière au nord de la bande de Gaza. L'opération décidée par Sharon, cyniquement baptisée « Jours de pénitence », a déjà tué 114 Palestiniens, dont près d'un quart d'enfants de moins de 16 ans.

Une enquête a été ouverte lundi 11 octobre en Israël après la mort d'une fillette de 13 ans. Quelques jours plus tôt, à Rafah, au sud de Gaza, elle avait été prise pour cible par des soldats israéliens, alors qu'elle se rendait à l'école en uniforme scolaire. Prise de peur, elle avait fui en abandonnant son cartable, que les tireurs auraient, disent-ils, pris pour une bombe. La fillette a été alors criblée de balles. Le quotidien israélien *Yediot Aharonot*, que l'on ne peut suspecter de ne pas soutenir la politique du gouverne-

ment de droite, a publié des témoignages de soldats israéliens dénonçant l'attitude de leur officier qui, s'approchant du corps de la fillette, aurait tout d'abord tiré deux balles puis tout un chargeur. De tels actes montrent à l'évidence combien cette guerre est non seulement meurtrière, mais destructrice aussi de toute conscience humaine.

Malheureusement, c'est la barbarie qui a répondu à la barbarie, avec l'attentat de Taba en Égypte où ont péri plusieurs dizaines de touristes, la plupart israéliens. Mais la responsabilité dans le conflit est bien, elle, du côté des gouvernants d'Israël. L'objectif de Sharon, comme celui de ses prédécesseurs, est de maintenir, voire d'accroître, la spoliation de la population palestinienne.

Car même si Sharon maintient son « plan de désengagement », qui prévoit le démantèlement, d'ici à l'automne

2005, des 21 colonies israéliennes de Gaza et de quatre implantations du nord de la Cisjordanie, il gardera la mainmise sur une grande partie de la Cisjordanie, les enclaves palestiniennes étant emmurées, isolées, en un mot transformées en camps d'enfermement à ciel ouvert.

Et encore, il n'est même pas sûr que l'avenir promis par Sharon aille jusqu'à la constitution d'un État palestinien, même en miettes. Son conseiller et bras droit, Dov Weissglass, a d'ailleurs crûment déclaré au quotidien israélien *Haaretz* que le véritable objectif du plan de retrait de Gaza est « d'empêcher la création d'un État palestinien ». « *Le désengagement* », a-t-il dit, « *c'est vraiment un flacon de chloroforme [...], la dose de chloroforme suffisante pour qu'aucun processus politique ne soit engagé avec les Palestiniens* ». À la suite de ces propos, qui ont suscité des demandes d'éclaircissement de

la part du département d'État américain, les services de Sharon ont publié une mise au point qui se voulait rassurante quant aux bonnes intentions de celui-ci sur la poursuite de la « feuille de route », le projet de règlement de la situation israélo-palestinienne.

Mais qui croire ? De toute façon, ce sinistre pas de deux des dirigeants israéliens ne parvient pas à masquer l'angoissante réalité de la situation dans le territoire de Gaza : un million et demi de Palestiniens y vivent dans des conditions déplorables faites de pauvreté et de désespoir et où la mort peut frapper à tout moment, au passage d'un char israélien, d'une patrouille de soldats ou lors d'un attentat « ciblé » commis avec force roquettes.

Comment alors ne pas comprendre la colère et la détermination de tout un peuple ?

Viviane LAFONT

Au sommaire de Lutte de Classe N° 83

(septembre-octobre 2004)

France

Le référendum sur la Constitution européenne, faux débats et enjeux véritables.

Haïti

Entre catastrophe naturelle, misère sociale et agissements des bandes armées. Cyclone Jeanne : phénomène naturel, mais catastrophe annoncée. L'État de décomposition.

Allemagne

Après six années de gouvernement social-démocrate, un bilan désastreux pour les travailleurs.

Russie

Abcès tchétchène et maladies chroniques de l'État russe.

États-Unis

Un peu de lumière sur l'« armée de l'ombre ».

Tribune de la minorité :

Poutine, l'homme des nouvelles ambitions de la bourgeoisie russe.

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro